

Choukri Hmed

Centre de recherches politiques de la Sorbonne (UMR CNRS 8057)

Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne

Séminaire « Sciences sociales et immigration »

École Normale Supérieure

Alexis Spire & Claire Zalc

Une « mobilisation exemplaire » ?

La grève des loyers dans les foyers Sonacotra

au tournant des années 1980

à la lumière des trajectoires militantes

Document de travail : ne pas citer

3 juin 2005

Résumé

En prenant pour objet la « grève des loyers » des foyers Sonacotra en France entre 1973 et 1981, cette communication veut montrer comment, dans un contexte historique donné, un mouvement « immigré » prend appui sur la structuration spécifique d'une communauté mobilisée et tend à contribuer, en retour, à l'intégration sociale de ses membres. L'étude des trajectoires biographiques de leaders de l'entreprise de mouvement social de l'époque (le « Comité de coordination ») et de celles des « militants de solidarité » permet ainsi de mettre en évidence le processus complexe de production et de reconversion des ressources pour l'action. Si les immigrés de la première génération occupent généralement des positions défavorisées dans l'espace social, cela n'empêche pas la détention par certains d'entre eux de « ressources indigènes », forme de capital militant qu'ils réinvestissent dans la lutte. L'analyse biographique souligne aussi la nécessité de prendre en compte les « soutiens externes directs », appui indispensable de toute mobilisation jugée « improbable ». En effet, si la structuration du champ militant dans les années 1970 a lourdement pesé sur le déroulement et l'issue de la lutte, le rôle des soutiens a été déterminant dans la définition des revendications et des répertoires d'action adoptés par la lutte. Il s'agira, en ce sens, d'étudier plus précisément le recours tactique à la contre-expertise savante.

« 1^{er} septembre 1973

Foyer Sonacotra – Argenteuil

400 travailleurs. Conflit avec le gérant. Régime complètement arbitraire sans même références à un règlement intérieur. Remis le dossier « Foyers » pour qu'ils puissent étudier leurs droits. Si pas de discussion possible avec le gérant, en parler à la direction de la Sonacotra.

Contact avec Jean-Claude Ch. Argenteuil. »

Extrait d'un cahier de permanence du Gisti, cité in Artières, Ph., 2002 : 25.

(Sur l'air de Ivava Inouva)

« Toute la journée nous sommes exploités et sur notre sommeil

Elle veut augmenter sans cesse nos loyers, sans cesse nos loyers.

La Sonacotra nous vole toute notre paye,

Tandis qu'elle nous parque comme des prisonniers.

Sonacotra, Sonacotra, tu cèderas.

Elle nous interdit de nous réunir, de nous exprimer,

Tous ces règlements pour nous isoler.

Nous en avons marre du paternalisme, de tout le racisme

De tous les pouvoirs, de nos Directeurs.

Sonacotra, Sonacotra, tu cèderas.

Foyers par foyers nous nous sommes levés, nous nous sommes rencontrés,

Nous les immigrés qu'elle voulait cacher.

La coordination de tous les foyers nous a renforcés

Jusqu'à la victoire, elle nous mènera.

Français, immigrés, solidarité, solidarité,

C'est les mêmes patrons, c'est la même lutte.

Refrain : Coordination, coordination, nous gagnerons. »

Chants de lutte pour nos frères immigrés, Union culturelle anti-capitaliste et anti-impérialiste, Paris, 1976.

Sommaire

<i>Introduction : la « grève des loyers » au confluent de la sociologie de l'émigration-immigration et de la sociologie de l'action collective.....</i>	<i>5</i>
1. La « grève des loyers » dans les foyers Sonacotra, une mobilisation improbable ? ..	10
1.1 Une mobilisation d'immigrés « de la première génération ».....	10
1.2 Une mobilisation de dominés ?.....	11
1.3 Pour une perspective pragmatique de l'action protestataire.....	14
2. Les conditions d'émergence d'une « lutte immigrée autonome »	16
2.1 La genèse de la « grève des loyers » comme objet politique.....	17
2.2 La Sonacotra, un « ennemi objectif ».....	22
3. Une action collective spécifique ?	25
3.1 Ressources indigènes et autonomie.....	26
3.2 Le rôle des soutiens externes directs.....	32
<i>Conclusion : les ressorts de l'engagement individuel dans le cas de mobilisations improbables.....</i>	<i>36</i>
<i>Annexes</i>	<i>38</i>

Introduction : la « grève des loyers » au confluent de la sociologie de l'émigration-immigration et de la sociologie de l'action collective

La recherche dont je vais présenter une partie ici s'insère dans un travail plus large de thèse¹ qui a pour objet la politique de logement social des immigrés isolés depuis 1960. En prenant la focale de la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (Sonacotra), la thèse tente d'évaluer et d'analyser les effets socialisateurs de l'habitat en foyers, à travers les modalités par lesquelles les immigrés ont intériorisé les dispositions inculquées mais aussi, dans le même temps, « résisté » à ce travail de socialisation. L'objectif est de mieux comprendre la façon dont les immigrés dits « de la première génération » ont été conduits à (re)construire le système de leurs dispositions dans « l'émigration-immigration » (Sayad, 1999 : 15-21), en faisant l'hypothèse que leur vie hors travail a contribué – tout autant que la vie professionnelle – fortement à cette re-construction.

C'est dans cette perspective que l'on analyse la « grève des loyers » (voir Encadré 1) comme un moment particulièrement *significatif* de cette résistance, producteur d'un type de solidarité nouveau – *via* la communauté mobilisée – et porteur de revendications identitaires fortes. Plus précisément, il s'agit d'étudier comment les leaders de la grève, en opposant aux identités assignées par la Sonacotra (« résidant ») et par la société d'accueil (« travailleur immigré »), une conception participative et citoyenne (locataire et ouvrier disposant des mêmes droits que ses émules français), ont opéré un travail de ré-identification collective. En ce sens, l'étude de cette mobilisation éclaire de manière singulière le processus selon lequel « les identités constituent à la fois une *condition* (c'est autour d'elles que s'agrègent les groupes contestataires) et un *produit* (au travers de leur redéfinition ou de leur consolidation) de l'action collective » (Mathieu, 2004b : 117, c'est nous qui soulignons). Processus qui n'est pas étranger à l'objet de la thèse elle-même : l'analyse de cette action collective donne en effet à voir combien les modes de gestion des foyers et, au-delà, le type de socialisation particulier qu'ils proposaient, ont constitué un enjeu de luttes entre résidants des foyers d'un côté, et Sonacotra et pouvoirs publics de l'autre. À travers la contestation du rôle qui leur était conféré jusque là au sein de l'*institution* du logement en foyer et, plus généralement, au sein de la nation, ces résidants participaient non seulement à la redéfinition du statut du

¹ *Loger les immigrés isolés. Archéologie d'une institution des politiques d'immigration, la Sonacotra (1956-2004)*, thèse de doctorat en science politique, Université de Paris-I, sous la dir. de M. Offerlé, en cours.

« travailleur immigré » dans la société française mais aussi à l'inflexion relative de la politique de logement social en leur direction.

Encadré 1. Brève chronologie de la « grève des loyers »

Cette mobilisation² subsume en réalité un ensemble d'actions hétérogènes qui ne se résume pas à la cessation collective de paiement des redevances à laquelle ont pris part, de façon intermittente, plusieurs dizaines de milliers de résidents des foyers de la Sonacotra et d'autres gestionnaires, sur une période s'étalant de 1975 à 1980. À l'exception du premier, les actions protestataires ont ainsi puisé dans au moins *quatre répertoires différents*, à des moments situés de la mobilisation : la manifestation (dont la marche silencieuse et le rassemblement), le meeting, la prise de parole médiatique (conférences de presse, interviews télévisées) et l'occupation de lieux publics. Son origine peut être située à la fin de l'année 1973, à l'époque où des grèves sporadiques de loyers éclatent dans quelques foyers de la région parisienne, à la suite d'augmentations des redevances par la Sonacotra³. Ces foyers sont suivis par deux autres de St-Denis qui se déclarent en « grève des loyers pour une période illimitée » à partir de janvier 1975. Leurs revendications portent sur un blocage et une diminution des « loyers » – la Sonacotra refusera d'utiliser ce dernier terme, qui implique la reconnaissance du statut de locataire dont ne jouissent pas les résidents⁴ –, la révision du règlement intérieur et la reconnaissance du Comité de résidents, instance représentative que ces derniers se sont donnés. Très rapidement, une scission va apparaître entre la direction de la contestation de chacun des deux foyers. Les représentants de l'un d'eux, avec l'appui de militants syndicaux (CGT), politiques (PCF) et associatifs (Amicale des Algériens en Europe), va en effet engager des négociations avec la Sonacotra, laquelle reconnaîtra le Comité des résidents et satisfera une partie des revendications. Les délégués de l'autre foyer refuseront de reconnaître le protocole d'accord signé par leurs émules et décideront alors de fonder en novembre 1975 « le Comité de coordination des foyers Sonacotra en grève » (CCFSG), lequel réunira 27 foyers de la région parisienne eux-mêmes en grève des

² Pour une présentation plus détaillée, on se permet de renvoyer le lecteur à la chronologie des événements (actions collectives, prises de parole publiques des différents protagonistes, actions du gouvernement, de la Sonacotra) dans notre thèse.

³ Consécutives à la hausse des prix des « fluides » (hydrocarbures notamment) et à la mise en service d'un nouveau type de foyer (chambres individuelles plus spacieuses disposées le long d'un couloir), mais aussi à la baisse du taux d'occupation des foyers et aux difficultés de trésorerie de la Sonacotra.

⁴ Les occupants des foyers-hôtels sont des « résidents » qui paient une « redevance » et non des locataires. En effet, le montant de la redevance porte sur l'occupation des lieux mais aussi sur la fourniture d'un ensemble de prestations typiquement hôtelières (électricité, eau, blanchissage, gardiennage, etc.). Le statut des résidents déroge par là à celui du locataire et à celui de l'occupant d'un « meublé ».

loyers depuis l'été. Il se dote d'une « plate-forme revendicative », d'un bureau de six membres, de sept commissions ; les délégués des résidants (2 par foyers) sont élus par désignation publique à l'occasion de l'Assemblée générale, qui se tient tous les 15 jours. Désormais le CCFSG occupera le devant de la scène pendant cinq ans. Ses revendications portent aussi bien sur des biens divisibles⁵ (baisse des loyers, abandon des arriérés par la Sonacotra, abandon des expulsions et des saisies-arrêts sur salaires) que sur des biens indivisibles (reconnaissance d'une organisation « représentative », assouplissement du règlement intérieur, renvoi des « gérants racistes », démocratisation de la gestion des foyers). Il recevra l'appui de différents groupuscules d'extrême gauche⁶, du MTA⁷, mais aussi des associations de soutien aux travailleurs immigrés (notamment le Gisti⁸ et la Fasti⁹) puis, vers la fin du conflit, de certaines unions départementales de la CGT et de la CFDT, ainsi que de partis politiques de la gauche radicale (PS et PSU). Par contre, son action sera constamment dénoncée par le PCF, la CGT et l'AAE, qui l'accuseront de « gauchisme ». Les négociations avec la Sonacotra s'avèrent très vite difficiles : aucune d'entre elles n'aboutira. Quant à la mobilisation, si elle est assez forte au départ (les revendications autour du blocage des redevances recevant un accueil très favorable chez les résidants), elle subira un reflux significatif à la suite d'une série d'expulsions du territoire de délégués du CCFSG au printemps 1976, également sous l'influence des multiples actions judiciaires engagées par la Sonacotra à l'encontre des grévistes. La reprise de la hausse des redevances par la Sonacotra, l'annulation des décrets d'expulsion par le Conseil d'État en 1977, la médiatisation de la lutte et l'appui de nombreuses organisations militantes expliquent pour partie le regain de mobilisation à partir de l'été 1977. Au printemps 1978, le CCFSG est rallié par des résidants d'autres associations gestionnaires et prend désormais le nom de « Comité de coordination des foyers en lutte » (CCFL). Il compte 120 foyers. La mobilisation atteint alors son maximum. Elle culmine en juin 1979 avec l'occupation d'un terrain vague à la suite de l'expulsion collective, *manu militari*, de 240 résidants d'un foyer Sonacotra de Garges-lès-Gonesse. L'occupation provisoire de ce terrain vague va être l'occasion pour le CCFL d'organiser un campement de longue durée, là aussi fortement médiatisé. Mais dès l'automne 1979, sous la pression de nouvelles actions intentées par la Sonacotra contre des résidants de plusieurs foyers

⁵ Sur la distinction entre biens divisibles et biens indivisibles fournis par une organisation militante dans le cadre d'une mobilisation, voir Offerlé, 1998 : 98.

⁶ Notamment l'Union des Communistes de France-marxiste léniniste (UCFML) ; le Parti Communiste International (PCI), le Parti Communiste Marxiste Léniniste (PCML) – *Humanité Rouge* –, l'Organisation Communiste de France (OCL) – *Drapeau Rouge*.

⁷ Mouvement des travailleurs arabes, fondé en 1972.

⁸ Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés, fondé en 1972.

⁹ Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés, fondée en 1966. Sur cette fédération, voir Péchu, 2002 : 471-474.

(expulsions collectives, décisions judiciaires favorables à l'entreprise), la démobilisation s'accroît dans les foyers et les accords locaux se multiplient. Le CCFL, qui avait toujours refusé jusqu'alors une négociation « foyer par foyer », finit par en accepter le principe en novembre 1979. Au final, il n'obtient satisfaction que sur la réforme du règlement intérieur, l'annulation des arriérés et la démocratisation du mode de gestion des foyers. Par contre, il perd sur trois revendications centrales : le statut de locataire, le « renvoi des gérants racistes » ainsi que la reconnaissance du CCFL seront en effet toujours refusés par la Sonacotra.

Dans le cadre forcément réduit de cette communication, il est bien entendu impossible de rendre compte de ce processus de façon exhaustive. Nous avons choisi par conséquent d'en éclairer un aspect en interrogeant le caractère « exemplaire » de cette lutte, qualification qui revient souvent dans les analyses sociologiques et militantes de la « grève des loyers », ainsi que nous le verrons plus loin. Interroger de la sorte ce mouvement social implique de revenir à des questions basiques mais fondamentales posées par la sociologie de l'action collective : à quelles conditions un groupe social se mobilise-t-il ? Que faut-il pour qu'une mobilisation « prenne »¹⁰ ? Mais cette perspective laisse pointer aussi des questions moins évidentes : par exemple, en quoi le caractère « immigré » rend-il la mobilisation spécifique ou, à l'inverse, n'informe que peu sur les processus contestataires en général ? Ce dernier questionnement soulève le problème de l'action politique dans « l'émigration-immigration ». Abdelmalek Sayad indiquait par cette expression que pour saisir la totalité de la réalité vécue par « l'immigré », il faut certes tenir compte de sa situation dans la société d'accueil – et pour cela, mener une sociologie de l'immigration –, mais aussi ne pas occulter les conditions de son émigration, propres aux sociétés d'origine – ce qu'il nomme par sociologie de l'émigration. « Immigrer, rappelle-t-il, c'est immigrer avec son histoire (l'immigration étant elle-même partie intégrante de cette histoire), avec ses traditions, ses manières de vivre, de sentir, d'agir et de penser, avec sa langue, sa religion ainsi que toutes les autres structures sociales, politiques, mentales de sa société, structures caractéristiques de la personne et solidairement de la société, les premières n'étant que l'incorporation des secondes, bref avec sa culture » (Sayad, 1999 : 18). Restituer les circonstances de l'émigration mais également le système des dispositions acquises dans la société d'émigration est donc indispensable pour

¹⁰ On entend par là ce que L. Mathieu décrit comme la tentative réussie des organisations de mouvement social d'enrôler des acteurs non traditionnels dans la lutte. Il note à cet effet que « l'appel à la mobilisation est un échec quand il ne parvient pas à recruter au-delà du cercle étroit des activistes habituels ; à l'inverse, voir des têtes inconnues, rassembler sur une pétition des signatures inespérées, accueillir plus de monde que prévu à la manifestation... sont des indicateurs que la mobilisation "prend" » (Mathieu, 2004b : 124).

comprendre, de la façon la plus complète possible, comment l'émigré-immigré est amené à penser et à agir dans la société d'accueil. Il nous semble toutefois que cette exhortation – épistémologique et méthodologique – est souvent restée lettre morte dans les analyses de l'action collective des « immigrés », qui ont eu tendance à laisser de côté la question de l'objectivation des habitus de ceux qui s'engagent dans la mobilisation. C'est donc en croisant les apports de la sociologie de l'action collective et ceux de la sociologie de l'émigration-immigration que nous pensons être en mesure d'expliquer les conditions d'émergence et de réalisation de ce qu'a été, au tournant des années 1980, la « grève des loyers » dans les foyers Sonacotra¹¹.

Comme nous l'avons suggéré plus haut, cette action collective occupe une place singulière dans l'histoire des luttes de l'immigration. En effet, que le propos soit scientifique ou militant – les deux types de discours s'enchevêtrent parfois –, elle est le plus souvent érigée en « mobilisation exemplaire », au regard de sa longévité (cinq ans), de son ampleur (20 000 grévistes dans 120 foyers au plus fort de la lutte), ou encore de son autonomie (symbolisée par le caractère vindicatif du « Comité de coordination »). Ainsi Cécile Péchu ne craint-elle pas d'y voir « le premier mouvement immigré autonome en France », que l'on peut à ce titre considérer selon elle « comme annonciateur du développement d'associations immigrées spécifiques luttant contre les discriminations durant les années 1990 » (Péchu, 2002 : 472). Catherine Wihtol de Wenden et Rémy Leveau, quant à eux, la rangent dans l'histoire du mouvement « beur », aux côtés des grèves de la faim pour l'obtention des titres de séjour des années 1970 et des organisations de solidarité avec la Palestine, l'ensemble ayant concouru à créer « une culture militante en marge des syndicats et du monde du travail » (Wihtol de Wenden et Leveau, 2001 : 26). Mireille Galano parle même d'un « mouvement exemplaire dans l'histoire des luttes immigrées en France » (*Plein droit*, 2002 : 48). Des ouvrages plus militants y font référence directement. Par exemple, Michel Fiévet (membre du Comité pour l'avenir des foyers), dans son *Livre blanc des travailleurs immigrés des foyers* (1999), consacre une partie à la mobilisation, qu'il considère comme pionnière en matière d'autonomie et de démocratie interne. Toutefois, un des essais qui mêlent le plus discours sociologique et discours militant est sans doute celui publié par Mogniss Abdallah,

¹¹ Nous restreignons volontairement l'étude de cette « grève » aux foyers Sonacotra et écartons de l'analyse les actions de même nature qui ont eu lieu au même moment dans des foyers d'autres gestionnaires pour deux raisons. D'une part, la majeure partie des foyers en grève pendant toute la durée du mouvement sont des foyers gérés par la Sonacotra ; d'autre part, les leaders du mouvement sont, dans leur écrasante majorité, des résidents de ces foyers.

membre fondateur dans les années 1980 du mouvement « Rock against police », réunissant des jeunes des cités contre les crimes racistes, et de l'agence IM'Média, dont le rôle est de médiatiser les actions des jeunes issus de l'immigration (Dazi-Heni & Polac, 1990 : 56). L'objet de l'ouvrage, qui est de « reconstituer le fil historique qui [...] relie [les luttes des populations issues de l'immigration] à travers l'évolution des acteurs et de leurs revendications » (Abdallah, 2000 : 5), est fondé sur une dichotomie structurante entre luttes « dépendantes » et luttes « autonomes ». Selon lui, la « longue grève des foyers Sonacotra » est à l'origine de l'expansion des secondes. En cela, cette action collective revêtirait « une importance particulière dans l'histoire politique des luttes de l'immigration en France, dans la mesure où [elle] a posé de manière explicite la nécessité d'une organisation autonome "durable", implantée au niveau national, en mesure d'apporter une analyse globale de la situation et capable de transcender les clivages par nationalité » (*ibid.* : 44).

Si le sociologue ne peut ignorer les usages différentiels d'un même événement protestataire, il ne lui appartient pas en revanche de statuer sur son « exemplarité » mais de rechercher, à travers l'analyse du processus de la mobilisation, ce qui l'a rendu possible. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agira tout d'abord de déterminer en quoi cette action collective peut être qualifiée « d'improbable » et par là d'en tirer les conclusions théoriques et méthodologiques qui s'imposent (1). Après quoi il faudra se pencher sur les conditions d'émergence de cette lutte « immigrée » et « autonome », en isolant les différents facteurs, endogènes et exogènes, qui sont à la source du processus de mobilisation (2). Cela permettra de revenir, dans un troisième temps, sur la question de la spécificité de cette lutte immigrée, à travers l'examen du rôle des soutiens externes du rôle d'une part, et des ressources indigènes détenues par les militants d'autre part (3).

1. La « grève des loyers » dans les foyers Sonacotra, une mobilisation improbable ?

1.1 Une mobilisation d'immigrés « de la première génération »

Les « mobilisations d'immigrés » constituent depuis quelques années, un objet autonome de recherche en science politique (Polac, 1994 ; Siméant, 1998 ; De Wenden et Leveau, 2001). La conquête de cette autonomie s'est faite au prix d'une rupture avec des

présupposés épistémologiques lourds de conséquences pratiques mais aussi idéologiques. D'une part, l'hégémonie de la problématique d'intégration, aux contours fortement normatifs, en ont fait le plus souvent un objet polémique. D'autre part, la référence d'un nombre important de travaux au concept de communauté a empêché d'une certaine manière les chercheurs d'entrevoir les connexions et les analogies possibles entre les mouvements d'immigrés et d'autres types d'action collective¹². C'est pourquoi il s'agit de dépasser dans un premier temps la perspective intégrationniste¹³ qui ne considère les actions engageant des immigrés qu'à l'aune de la capacité des individus à « s'intégrer » à la communauté nationale, en envisageant la mobilisation soit comme un symptôme, soit comme une cause¹⁴ ou encore comme une conséquence de cette intégration (Siméant, 1998). Il convient dans un second temps de se départir de la perspective communautaire, qui occulte à notre sens les spécificités nationales propres à chaque vague d'immigration et conduit, ce faisant, à faire de l'histoire de l'immigration table rase. Pour toutes ces raisons, une sociologie des mobilisations immigrées ne doit pas perdre de vue que « l'“action collective des immigrés” constitue un ensemble d'objets plus qu'un objet spécifique » (Siméant, 1998 : 31). Elle doit aussi, dans le même temps, tirer les leçons de l'exhortation de Sayad à considérer d'abord l'immigré comme un émigré. Dès lors, redonner aux mobilisations immigrées leurs caractères hétérogène *et* « émigré » permet d'une part de ne pas se laisser engluer par l'une ou l'autre des perspectives, et autorise d'autre part à prendre en compte « l'épaisseur du réel » à travers l'étude des pratiques protestataires, ré-historicisées et re-localisées¹⁵.

1.2 Une mobilisation de dominés ?

Repenser l'action collective immigrée passe donc par sa réintégration au sein des mobilisations dites « improbables ». À cet égard, la multiplication, ces dernières années, des actions protestataires portées par des « catégories inédites » de l'espace social (sans-papiers, séropositifs, immigrés, gays...) a reposé avec acuité la nécessité de comprendre les logiques de « l'engagement improbable » (Matonti & Poupeau, 2004 : 6), entendu comme l'engagement d'individus démunis et/ou stigmatisés dans une action collective. En effet, la

¹² Ce constat rejoint celui établi par D. McAdam, S. Tarrow et Ch. Tilly pour qui « la spécialisation académique n'a pas permis aux spécialistes des conflits ethniques d'être informés des progrès théoriques dans l'étude des mouvements sociaux » (1998 : 12).

¹³ Pour une définition de cette approche, voir notamment Hajjat, 2005 : 31-64.

¹⁴ Pour un exemple de ce type d'analyse, voir Leveau, 1990.

¹⁵ O. Masclat semble poursuivre cet objectif dans son analyse des interactions entre les cadres et militants locaux du PCF et les « militants de cité ». (2003).

sociologie de l'action collective admet assez aisément que, pour qu'une mobilisation « prenne », il est nécessaire pour les agents de détenir un certain nombre de ressources stratégiques, dont la valeur s'actualise au sein de l'espace-temps de la mobilisation. Les tenants de l'approche entrepreneuriale en infèrent une conclusion assez radicale : sans le soutien de « militants par conscience » (*conscience constituents*), il est hautement improbable que de telles actions puissent avoir lieu (Zald & McCarthy, 1979). Dans le cas qui nous concerne, les considérations théoriques qui envisagent les immigrés comme profondément dominés conduisent souvent leurs auteurs à les penser comme *incapables* de se mobiliser. Au mieux, ils ne peuvent que compter sur les soutiens externes : leur lutte serait condamnée à être une lutte *pour* les immigrés, non *par* les immigrés.

Il semble pourtant difficile de se contenter, d'un revers de la main, de « jeter le bébé de la mobilisation avec l'eau du bain de la domination ». Certes, le fait que les immigrés – en particulier ceux appartenant aux vagues les plus récentes – aient occupé pendant longtemps des positions défavorisées dans l'espace social (de par leur faible capital culturel, leur niveau bas de qualification) et aient été durablement exclus du champ politique, les a souvent privés de ressources stratégiques pour la mobilisation. De même, leur exclusion durable des écoles de formation militante que constituent les syndicats et les partis politiques – ou, du moins, des postes les plus élevés de ces organisations –, associée à l'impossibilité légale (avant 1981) de créer des associations (décret-loi de 1939), ont eu pour conséquence de rendre difficile l'apprentissage des mécanismes de la protestation. Toutefois, une telle analyse s'interdit *de facto* non seulement de penser toute action collective immigrée autonome mais elle semble aussi doublement réductrice. D'une part, elle rend peu compte de l'hétérogénéité des trajectoires individuelles et des possibilités d'ascension sociale au sein du groupe. Si l'on admet en effet que le terme immigré est excessivement unificateur et, partant, qu'il n'y a pas de « groupe social immigré » (Noiriel, 1988) mais bien un ensemble disparate de communautés aux « âges » (Sayad, 1999 [1977]) et aux positions multiples dans l'espace social, alors il est permis de distinguer différents types de militantisme propre à chaque génération (Polac, 1994 ; De Wenden & Leveau, 2001 ; Péchu, 2002). D'autre part, une analyse en termes de mobilisation des ressources conduit, à notre sens, à minorer le rôle qu'ont pu jouer des écoles « alternatives » – comme celle du PCF ou de la CGT pour les Italiens et les Espagnols de l'entre-deux-guerres (Leveau, 1990), ou celle de la Fédération de France du FLN pendant la guerre d'Algérie – au sein desquelles, parfois dans la clandestinité,

les immigrés ont pu accumuler et intérioriser un certain type de « capital militant »¹⁶. Toute la question est ensuite de savoir de quelle manière, et associées à quels « taux de conversion », les expériences constitutives de ce capital, peuvent être réinvesties dans d'autres champs ou d'autres luttes.

Certaines de ces critiques rejoignent, par certains aspects, celles formulées vingt ans auparavant par Doug McAdam à l'encontre de l'approche entrepreneuriale. Un des apports essentiels du travail de D. McAdam est en effet de montrer l'existence de « ressources indigènes » détenues par certains des leaders de mobilisations d'agents dominés (McAdam, 1982 : 29-32), capables d'« incitations négatives » (*negative inducements*) dès lors qu'ils sont souvent amenés à protester au moyen d'« actions perturbatrices » (*disruptive action*). Dans le cas de la grève des loyers, cette nouvelle perspective théorique est salutaire car elle permet d'interpréter le trouble causé par les militants à l'ordre public (manifestations, occupations de locaux et d'espaces privés) et à la continuité du service de logement (par les cessations de paiement) comme un des ressorts fondamentaux de la lutte. Les tenants de l'analyse de la « politique contestataire » (dont D. McAdam lui-même) en déduisent par là que « la plupart des mouvements ne se développent pas parce que des *outsiders* se sont décidés à rejoindre le combat mais plutôt parce qu'ils ont réussi à prendre appui sur des liens de solidarité qui unissent les membres de la communauté concernée » (McAdam, Tarrow, Tilly, 1998 : 21). Si une telle conclusion reste heuristique pour notre objet, elle n'en soulève pas moins à son tour d'autres critiques. Tout d'abord, elle souffrirait d'un « biais légitimiste » : pour ces auteurs, l'action protestataire serait le plus souvent le résultat d'une carence ou d'une privation (Mathieu, 2004a : 575). Par conséquent, les pauvres seraient condamnés, en tant qu'exclus, à adopter des stratégies perturbatrices et à se contenter de cette participation « par défaut ». Surtout, comme le souligne Cécile Péchu, en focalisant sur les ressources indigènes, une telle analyse tend à sous-estimer voire à dénier l'importance des soutiens externes, directs et indirects¹⁷ (Péchu, 2004). Or, la sociologie des luttes concernant les « exclus » de l'espace public enseigne au contraire que les soutiens sont souvent primordiaux, en ce qu'ils opèrent

¹⁶ Par capital militant, on doit entendre tous « les apprentissages conférés par le militantisme, [les] compétences importées de l'extérieur, ainsi qu[e] celles qui sont “appries sur le tas [...]” ». Ce capital s'acquiert « pour une bonne part, dans le champ politique, [il] s'y valorise, mais aussi se reconvertit ailleurs, en cas d'*exit*. » Il est « incorporé sous formes de techniques, de dispositions à agir, intervenir, ou tout simplement obéir, il recouvre un ensemble de savoirs et de savoir-faire mobilisables lors des actions collectives, des luttes inter ou intra-partisanes, mais aussi exportables, convertibles dans d'autres univers, et ainsi susceptibles de faciliter certaines “reconversions” [...] » (Matonti & Poupeau, 2004 : 7-8).

¹⁷ Ainsi, pour D. McAdam, le soutien est conçu comme nocif pour la lutte, dans le sens où il cause une compétition accrue entre organisations, favorise le contrôle sur ces organisations et développe une dépendance financière (McAdam, 1982).

un travail de légitimation ou de traduction de la lutte dans l'espace public et permettent ainsi le positionnement d'un certain nombre d'individus en faveur de l'action, ce qui encourage sa poursuite¹⁸. De nombreuses recherches récentes confortent cette hypothèse : nous n'en citerons que quelques-unes. J. Siméant, dans son étude sur les mouvements de sans-papiers, insiste en effet sur la nécessité de cartographier l'espace des mobilisations, en accordant une attention particulière aux soutiens externes en faveur des immigrés – ce qu'elle nomme le « militantisme de solidarité » (Siméant, 1998 : 64-67). Dans le même ordre d'idée, les mobilisations de prostituées depuis les années 1970 analysées par Lilian Mathieu mettent en évidence « la dimension cruciale [...] des alliances tissées par les prostituées avec des acteurs, individuels ou collectifs, extérieurs à leur univers social » (Mathieu, 2001 : 294). Bien qu'elles constituent un « objet politique improbable » et qu'elles aient connu un succès fort relatif, ces actions ont été portées par des membres de la communauté des prostituées elle-même avec l'appui d'organisations féministes et caritatives qui ont socialisé les prostituées aux techniques de protestation.

1.3 Pour une perspective pragmatique de l'action protestataire

Récapitulons. Pour le sociologue des mobilisations – *a fortiori* improbables –, il est donc nécessaire 1. de porter une attention particulière à deux types de publics contestataires : les militants d'une part et les adhérents d'autre part, et 2. de reconstituer, pour chacun d'entre eux et de la manière la plus précise possible, les voies par lesquelles des ressources militantes ont été acquises puis reconverties dans le cadre d'une nouvelle action collective. La « grève des loyers » apparaît alors comme un objet particulièrement approprié pour une telle investigation, pour au moins deux raisons différentes : la première tient à la structuration du champ militant (Péchu, 2001) sur laquelle la « grève » s'est appuyée ; la seconde est relative à la perspective que nous avons adoptée. Concernant la structuration du champ militant dans les années 1970, l'analyse montre en effet que la rencontre entre « militants immigrés » et « militants de solidarité » (nationaux) a non seulement déterminé la forme de la lutte – notamment à travers le choix des répertoires d'action –, mais qu'elle a également pesé sur son déroulement et sur son issue. Quant à la perspective adoptée, elle nous a permis de retracer les « linéaments de la contestation » (McAdam, Tarrow, Tilly, 2001 : 38) à travers la

¹⁸ Voir à ce sujet la thèse de la « canalisation » : par J. Craig Jenkins et Craig M. Eckert, 1986, « Channeling black insurgency : elite patronage and professional social movement organizations in the development of the Black Movement », *American Sociological Review*, 51 (6), p. 812-829.

reconstitution des trajectoires militantes et, à partir de là, de mener ce que L. Mathieu nomme une analyse « pragmatique » des mouvements sociaux (Mathieu, 2002). Nous postulons en effet qu'il n'est possible de comprendre les logiques de la mobilisation, de ses enjeux, de son déroulement et des tactiques adoptées qu'en abandonnant une perspective strictement « organisationnelle » qui ferait passer au second plan les individus qu'ils ont produit ces logiques et les ont incarnées. L'analyse précise des pratiques militantes et des répertoires d'action utilisés ne peut passer à notre sens que par une restitution des trajectoires biographiques (Passeron, 1990) d'au moins deux types d'entrepreneurs de cause qui se sont rencontrés à l'occasion de cette action collective : les porte-parole immigrés et les militants de solidarité. L'étude des pratiques militantes a selon nous deux vertus heuristiques pour notre objet. D'une part, le fait de replacer les individus dans le *contexte* de la mobilisation permet de saisir pleinement la dimension fondamentalement dynamique et stratégique de « l'échange des coups » (Dobry, 1986) entre les différentes parties prenantes du conflit : gouvernement, direction de la Sonacotra, Comité de coordination, partis politiques, syndicats, groupuscules d'extrême gauche, associations de solidarité avec les immigrés. D'autre part, l'attention portée à la socialisation continue des « leaders », des « militants » et des « adhérents » (pour reprendre la distinction opérée par C. Péchu, 2004 : 78) permet d'envisager les modalités de d'incorporation et de reconversion de capitaux militants hétérogènes sans pour autant se laisser enfermer dans une perspective déterministe qui gommerait l'incidence des cadres de l'expérience sur les processus d'apprentissage.

Afin de reconstituer les réseaux militants de la « grève des loyers », nous avons retrouvé un certain nombre de militants – principalement des leaders du Comité de coordination – et des adhérents de l'époque (une vingtaine au total), et avons mené auprès d'eux, selon les cas, des entretiens semi-directifs ou biographiques, dont la durée varie généralement entre une heure trente et six heures. La consigne que nous leur soumettions était double : premièrement, nous souhaitions qu'ils nous « racontent la grève des loyers » telle qu'ils l'avaient vécue, deuxièmement qu'ils « racontent *leur* engagement » dans cette « grève », aussi précisément que leur mémoire le leur permettait. À chaque fois, nous avons croisé les informations délivrées en entretien avec les archives personnelles que certains des répondants nous ont confié, des archives d'organisations militantes que nous avons consultées (affiches, tracts, comptes-rendus de réunions, brochures, presse militante, diapositives, photographies), également avec la presse (nationale et militante) de l'époque.

2. Les conditions d'émergence d'une « lutte immigrée autonome »

Sans dresser ici la liste des facteurs qui ont déclenché ou favorisé la mobilisation, il s'agit d'historiciser les trajectoires militantes que nous allons analyser plus loin ; ce qui revient, comme nous allons le voir, à les replacer dans le contexte spécifique de l'après-mai 1968. La tentation est grande, pourtant, de classer la « grève des loyers » sous la bannière des « nouveaux mouvements sociaux »¹⁹, caractéristiques de cette période qui a vu s'autonomiser un univers militant et émerger des catégories inédites d'acteurs collectifs. Il est vrai que la nature des revendications propres à cette « grève » semble se démarquer assez nettement de celle qui caractérise les luttes « immigrées » jusqu'alors, lesquelles étaient le plus souvent circonscrites à l'espace de l'usine. Le cas des mobilisations d'ouvriers algériens dans les années 1970 illustre bien le caractère « ouvrier » des luttes immigrées. Ainsi, à l'usine Pennaroya à St-Denis et à Lyon en 1971 et 1972 (Desbois, 1985, Abdallah, 2000) ou à celle de Renault-Billancourt en 1973 et 1975 (Pitti, 2002) – pour ne prendre que ces deux exemples – les ouvriers immigrés se sont battus pour la revalorisation des salaires ainsi que pour l'amélioration des conditions de travail, de sécurité et d'hygiène. Il en va de même dans le cas de la grève des nettoyeurs du métro en 1977 (Verbunt, 1980). À l'inverse, la « grève des loyers » se situe dans un champ étranger au monde du travail : les griefs énoncés par les grévistes portent exclusivement sur les conditions de logement, la participation des résidents à la gestion du foyer et l'égalité des droits entre Français et immigrés en matière de libertés fondamentales (droit de réunion, droit de visite). La « nouveauté » de ces revendications ferait ainsi écho au processus décrit par Alain Touraine dans son analyse de l'émergence des NMS (1978). Si l'on reprend les étapes centrales de ce processus, il est en effet possible, par analogie, de déceler dans la « grève des loyers » les signes à la fois d'un « grand refus » (rejet d'une institution synonyme de l'ordre établi), d'une « critique de l'État » (*via* la Sonacotra,

¹⁹ Pour Alain Touraine, chef de file de l'école des « nouveaux mouvements sociaux » (NMS), « notre type de société, plus que tout autre, doit être pensé comme un réseau de rapports et de mouvements sociaux, de création culturelle et de luttes politiques » (1978 : 14). Découle de cette hypothèse centrale une série de propositions importantes sur la nature des conflits sociaux traversant la « société post-industrielle » ou « programmée ». D'une part, la lutte s'est déplacée : elle sort de l'usine et des rapports de production et de classes pour devenir une lutte « des appareils et des usagers, consommateurs ou habitants, définis moins par leurs attributs spécifiques que par leur résistance à la domination de ces appareils » (*ibid.* : 16). D'autre part, il y a « affrontement des classes pour le contrôle social de l'historicité » : la reproduction n'est plus au cœur de la société, la tradition est vilipendée ; d'où l'idée que « les mouvements sociaux sont plus que jamais les principaux agents de l'histoire » (*ibid.* : 20). Pour une critique de la notion de « NMS », voir Neveu, 2002 : 66-74 ; Mathieu, 2004 : 29-32.

accusée d'être répressive et anti-démocratique) et même d'un « repli communautaire » (sur le groupe « immigré »).

Quand bien même certaines de ces caractéristiques se retrouveraient dans le mouvement que l'on souhaite décrire et analyser, ce schéma d'analyse ne nous semble pas apte à rendre compte de la complexité d'un tel mouvement, ni des raisons d'une telle « nouveauté ». Plus, en postulant le caractère inédit de ce type de revendications, il nous empêche d'entrevoir les liens qui unissent des catégories de mobilisation pensées *a priori* comme différentes (grèves ouvrières vs luttes pour l'autonomie), autrement dit de dresser une généalogie²⁰ du mouvement qui redonne toute sa place à l'historicité de l'action collective et au contexte dans lequel elle se déroule.

2.1 La genèse de la « grève des loyers » comme objet politique

Sitôt que l'on s'écarte de la voie tracée par les tenants des « NMS », d'autres filiations et d'autres linéaments de la contestation se font jour. Dès lors, on entrevoit que la « grève des loyers » est loin d'apparaître *ex nihilo* mais qu'elle prend place à un moment décisif au cours duquel la question de l'immigration va faire en France l'objet d'une forte politisation. Remarquons que cette politisation ne saurait expliquer à elle seule le processus de mobilisation dans les foyers de travailleurs migrants : elle doit se comprendre en réalité comme le résultat d'une série de facteurs qui ont pesé – directement et indirectement – sur la genèse de la « grève des loyers ». Nous nous contenterons ici d'en énumérer les trois principaux. Tout d'abord, la politique d'immigration subit un infléchissement significatif, qui a pour effet de modifier profondément des conditions de vie des étrangers en France, spécialement les travailleurs « isolés ». Ensuite, on assiste à l'émergence et à la multiplication d'actions collectives menées par des immigrés, lesquelles ont généralement pour cible directe les pouvoirs publics. Enfin, l'ensemble de ces actions seront l'occasion du positionnement d'un certain nombre de publics militants en faveur de la cause immigrée.

La politisation de la question migratoire. En 1975 prend fin une période pendant laquelle le champ politique a été continûment écarté des débats autour de l'immigration, au profit de la sphère administrative. Les agents de l'État en charge de la gestion des étrangers, particulièrement les agents préfectoraux, bénéficiaient jusqu'alors d'une relative autonomie dans l'application et la mise en œuvre des principes des ordonnances de 1945. La période

²⁰ Sur la pertinence d'une approche généalogique des mouvements sociaux, voir Agrikolianski, 2003.

charnière, qui s'ouvre au début des années 1970, va être l'occasion pour les agents de l'État de se convertir, par le biais de l'adoption d'un certain nombre de dispositions objectives, à la « maîtrise des flux » (Spire, 2003). Une série de mesures restreignant le droit de séjour et le droit de travail vont être adoptées par le gouvernement, lesquelles vont affecter directement les conditions de vie des étrangers, en particulier des Algériens. C'est ainsi qu'en 1972, les circulaires dites « Marcellin-Fontanet »²¹ ont pour objet d'interdire, sauf exception, toute nouvelle régularisation mais aussi de subordonner le droit au séjour à celui du travail en instaurant le principe de compensation nationale (Weil, 1991 : 73 ; Spire, 2003 : 239-241). Mais la mesure qui aura le plus d'effet dans le champ militant sera celle du 3 juillet 1974, décrétant une suspension de l'introduction de travailleurs étrangers en France. Quand bien même cette décision ne doit pas être réifiée – Sylvain Laurens a montré combien l'importance que les chercheurs sont portés à lui accorder aujourd'hui dans l'histoire de la politique d'immigration était le fruit d'une (re)construction sociale (Laurens, 2005) –, il n'en reste pas moins que son impact médiatique et politique est extrêmement élevé. La poursuite, par les gouvernements Chirac puis Barre (à partir de 1976) d'une politique restrictive de maîtrise des flux et d'incitation au retour (volontaire puis forcé)²², a pour effet d'attiser les mécontentements de l'opinion publique « de gauche » et de favoriser la cristallisation d'une « question sociale immigrée » autour de laquelle vont prendre place toute une série d'acteurs militants et partisans. La politisation de cet enjeu rejaillit d'ailleurs directement sur les conditions dans lesquelles va apparaître la « grève des loyers » : c'est pourquoi les revendications formulées par les militants de la grève des loyers ne seront pas circonscrites à l'espace du foyer mais prendront pour cible les pouvoirs publics, accusés de mener une politique inique et discriminante à l'égard de l'immigration²³. Cette « connexion de cadres »²⁴, si elle a lieu très tôt dans le mouvement, se renforce à partir de 1976, année qui voit le durcissement de la répression à l'égard des représentants du Comité de coordination²⁵.

²¹ On nomme par là la circulaire du ministère de l'Intérieur du 24 janvier 1972 (dite « circulaire Marcellin ») et celle du ministère du Travail du 23 juin 1972 (dite « circulaire Fontanet »).

²² Sur la genèse de la politique d'aide au retour, voir Weil, 1991 : 107-138. On se permet également de renvoyer à notre mémoire de DEA, 1994 : 31-49.

²³ Ainsi, le 19 novembre 1977, une des premières manifestations de grande ampleur, organisée à l'appel du CCFSG et d'une vingtaine de formations d'extrême gauche (LCR comprise), dénonce les « mesures Stoléro » (notamment la mise en œuvre de l'aide au retour). Elle inaugure une série de manifestations de même type qui se déroulent parallèlement à la « grève des loyers ».

²⁴ Sur cette notion, voir Snow D., Rochford B., Worden S., Benford R., 1986, « Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, 51.

²⁵ Gérard Desbois, président de la Fasti de 1966 à 1978, montre dans son mémoire de DEA comment « le comité de coordination voulut par moment s'instituer en mouvement représentatif des immigrés, ce qui a provoqué des divergences avec les organisations autonomes de travailleurs immigrés, en particulier celles qui se manifestaient sur le front culturel » (Desbois, 1985 : 72).

La cristallisation des actions collectives « immigrées ». L'enjeu migratoire prend une autre tournure encore dès lors qu'au cours de la décennie 1970 vont naître puis se multiplier une série d'actions collectives prises en charge par des « immigrés » (ou reconnus comme tels). Au départ disséminées, puis – au fur et à mesure de la médiatisation de l'enjeu et de l'institutionnalisation des luttes – fortement interconnectées, ces actions « de dominés » qui revendiquent l'égalité des droits entre nationaux et étrangers vont lourdement peser sur la formulation des griefs de la « grève des loyers » ainsi que sur la détermination de ses répertoires d'action. La « grève des loyers » va alors parachever l'interconnexion jusque là imparfaite des luttes immigrées (voir Annexe 1) à travers la connexion des cadres d'interprétation – autrement dit la mise en relation de revendications mais aussi d'individus hétérogènes – qu'elle va opérer. Plus encore, comme le suggère l'analyse des biographies militantes étudiées plus loin, cette mobilisation va opérer un important travail de « courtage » (*brokerage*)²⁶ en reliant des unités contestataires jusque là disjointes (McAdam, Tarrow, Tilly, 2001). Les « luttes immigrées » dont il est question se développent de façon concomitante, bien que dans quatre directions différentes, chacune d'entre elles adoptant – de façon non exclusive – des répertoires d'action spécifiques. Signalons ici que notre tentative de rendre compte de ces luttes butte en partie sur leur extrême enchevêtrement dans la réalité, et qu'il s'agit pour l'heure de déterminer provisoirement quelques grandes orientations en vue de constituer quatre idéaux-types différents. Ces derniers sont les luttes ouvrières menées par des immigrés, les grèves de la faim, les « luttes de libération », les grèves de loyers.

Les luttes ouvrières, d'abord, se multiplient comme nous l'avons vu à partir du début des années 1970, avec pour enjeu central la reconnaissance de l'égalité des droits au travail entre Français et immigrés (qualification, salaires, conditions de travail, formation). Le répertoire d'action utilisé ici est essentiellement la grève à partir de la constitution de sections syndicales autonomes. Parallèlement, l'infléchissement restrictif de la politique d'immigration, conjugué à la multiplication des actes de racisme (particulièrement en 1973), nourrit un mouvement de contestation contre les mesures « Marcellin-Fontanet » et l'arrêt des régularisations. C'est le développement, bien connu à présent, des grèves de la faim (Siméant, 1998), répertoire qui s'articule avec celui des manifestations de grande ampleur contre l'action du gouvernement en matière d'immigration (printemps 1973 par exemple). Ces mouvements sont étroitement liés à un troisième, que nous avons choisi de regrouper sous la catégorie des « luttes de

²⁶ Pour une définition du courtage, voir Mathieu, 2004b : 126-127.

libération ». Nous visons par là les différents « comités » qui se sont formés au tournant des années 1970 pour la libération de la Palestine et qui ont regroupé des militants immigrés politisés à l'extrême gauche – le plus souvent étudiants mais pas seulement. Ces « Comités Palestine » donneront naissance ultérieurement au Mouvement des Travailleurs Arabes (MTA)²⁷ dont l'action en direction des résidants des foyers Sonacotra ne sera pas sans conséquence sur la « grève des loyers ». Le répertoire d'action qu'ils adoptent est « l'appel à la science » (Offerlé, 1998 : 118) permis par les ressources scolaires dont disposent les leaders du MTA (ils publient par exemple un livre blanc sur la question palestinienne puis une série de revues sur la question), et l'organisation de « comités » chargés de conscientiser les ouvriers immigrés et de mener un travail de type humanitaire (Siméant, 1998 : 78-80). Le quatrième type d'action collective regroupe les grèves de loyers menées localement de façon sporadique par des immigrés logeant dans des foyers (privés ou associatifs pour la plupart) ou des taudis situés dans les grandes agglomérations. Elles ont pour origine les mauvaises conditions de logement (vétusté, insalubrité, sous-équipement) ainsi que la relative cherté de celui-ci. L'expression de ces revendications est facilitée par le fait que la situation apparaît progressivement aux résidants de ces foyers comme particulièrement scandaleuse, à la faveur de deux facteurs distincts. D'une part, le logement des immigrés (en particulier isolés) est devenu, depuis la fin des années 1960, une catégorie d'action publique²⁸, bénéficiant à ce titre d'une couverture médiatique relativement forte²⁹. D'autre part, les opérations de construction de foyers neufs – notamment par la Sonacotra – s'accroissent depuis ces années-là (le parc de lits mis en service quadruple en dix ans), marginalisant d'autant les foyers plus vétustes. Des grèves de loyers éclatent donc dans certains foyers, dont les représentants exigent une réduction des redevances ainsi que des travaux de réhabilitation. Elles ont pour cible des associations gestionnaires (comme l'AFTAM, l'ADEF, l'AFRP ou l'Assotraf) ou encore des « marchands de sommeil » (privés), dont les activistes dénoncent le « racisme » ou l'injustice. Le répertoire d'action dans ce cas est la cessation collective de paiement, que l'on peut

²⁷ Sur l'histoire du MTA, voir les travaux en cours d'Abdellali Hajjat à l'ENS, sous la direction de Stéphane Beaud.

²⁸ Citons pêle-mêle quelques textes législatifs fondateurs et des mesures gouvernementales qui objectivent cet enjeu et le rendent visible dans l'espace public : la loi Debré (14 décembre 1964) sur la résorption des bidonvilles, celle sur la suppression de l'habitat insalubre (10 juillet 1970) et surtout la mise en place du Groupe interministériel permanent pour la résorption de l'habitat insalubre en 1971. Ce dernier est doté d'un secrétaire général et rassemble les directeurs d'administration centrale concernés sous la présidence du Directeur de la Construction. Sur la résorption des bidonvilles, voir les travaux en cours de M.-C. Blanc-Chaléard.

²⁹ Le « point de départ » – si tant est que cette expression ait un sens dans la recherche des facteurs historiques – de cette médiatisation semble être la dénonciation par *Le Monde* de la mort de cinq Africains (quatre Sénégalais et un Mauritanien) intoxiqués par des émanations d'oxyde de carbone dans un foyer-taudis d'Aubervilliers la nuit du jour de l'an 1970 (*Le Monde*, 5 janvier 1970).

rapprocher de ce que Cécile Péchu nomme « l'illégalisme sectoriel »³⁰. L'ensemble de ces mobilisations, si elles ont concouru à faire entrer le « travailleur immigré » dans l'espace public, a été également l'occasion pour un certain nombre de militants de solidarité de se positionner et de prendre part aux actions collectives.

Le positionnement des publics militants en faveur de la cause « immigrée ». Il ne s'agit pas ici de réécrire ce que d'autres ont fait avant nous (voir par exemple Siméant, 1998 ; Lechien, 2002 ; Péchu, 2004), mais de déceler les caractéristiques saillantes de la structuration des champs militant et partisan en faveur des « mobilisations immigrées » au tournant des années 1970. La sociologie des actions collectives « immigrées » montre que ces dernières ont été réalisées, dans la majeure partie des cas, avec l'appui de « militants de solidarité » qui proviennent de milieux et de traditions déterminés. Après mai 1968, au sein de la gauche radicale ou de l'extrême gauche non communiste, l'engouement pour le « militantisme de proximité » (Lechien, 2002) en faveur du « travailleur immigré », cette nouvelle figure de l'immigration à la construction de laquelle les sociologues d'alors ne sont pas étrangers, trouve sa source dans la représentation que se font ces militants de l'immigré. Dominé par excellence, plus encore que ses émules nationaux « embourgeoisés » par les années fastueuses de l'après-guerre, « l'OS immigré » révélerait à la face du monde les injustices et la perversion d'un monde capitalisme à révolutionner – ou à acclimater. Cette représentation vaut tout particulièrement pour les groupuscules maoïstes issus de la Gauche prolétarienne, mais aussi pour certains militants associatifs en faveur des immigrés (du type Gisti ou Asti), ces deux types d'organisation formant l'essentiel du soutien à la « grève des loyers ». L'enjeu pour ces militants est alors de pouvoir accompagner, de façon avant-gardiste, la prise de conscience par les immigrés de l'iniquité de leur statut et de leur position, mais aussi – ce point est important pour notre propos – de les aider à construire leur mouvement social. Plus tactiquement, il s'agit pour les organisations d'extrême gauche de revendiquer une posture « puriste », qui consiste à se démarquer fortement de la gauche communiste³¹. En effet, les instances nationales des syndicats et des partis de la gauche parlementaire voient généralement ce type de militantisme d'un mauvais œil, à l'exclusion toutefois de certaines unions départementales de la CFDT, mais aussi du PSU et – dans une moindre mesure – du

³⁰ « Une des principales caractéristiques de l'illégalisme sectoriel comme mode d'action est, en tant qu'expérience d'état naissant, de donner l'impression aux individus d'être traversés par l'historicité et de faire naître de nouvelles solidarités » (Péchu, 1996 : 124).

³¹ Comme l'écrit justement J. Siméant, au cours des années 1970, « défendre les immigrés, et tout particulièrement les sans-papiers, revient à contester et à concurrencer la représentation du peuple ouvrier par le PCF et la CGT » (1998 : 189).

PS, acquis qu'ils sont (à des degrés divers) à l'idéologie autogestionnaire. Durant ces années charnières, deux conceptions radicalement différentes de l'action à mener en faveur des mobilisations immigrées ont donc tendance à s'affronter sur la gauche de l'espace public. Fondées sur un lourd travail de légitimation interne et externe, leurs positions respectives se construisent dans des opérations de stigmatisations croisées : l'une et l'autre revendiquent l'attribut de « solidaires » des immigrés, s'accusant mutuellement de « manipulation » et de « récupération » à des fins stratégiques d'occupation du champ. À ce stade, retenons pour notre objet la *configuration conflictuelle* des soutiens à la « cause immigrée » : cet aspect éclairera de façon particulièrement heuristique les formes adoptées par la « grève des loyers » de même que les attitudes des militants qui l'ont portée.

2.2 La Sonacotra, un « ennemi objectif »

Il est peut-être un point aveugle de la sociologie des mobilisations de ne pas avoir assez insisté sur le fait que la portée d'un mouvement social, si elle est tributaire avant tout des ressources engagées dans l'action, dépend aussi de la définition, par les entrepreneurs de cause, d'un « ennemi à abattre » facilement identifiable par les acteurs potentiels de la mobilisation. Cette remarque prend tout son sens dans le cas de la « grève des loyers », au sens où la Sonacotra a acquis, dans les années 1970, un degré d'*objectivation* tel qu'elle tend à revêtir, dans la vision des militants immigrés et de solidarité, tous les attributs d'une institution publique qui contribue à l'exploitation du travailleur immigré. Fortement médiatisée, la « grève des loyers » renforcera d'autant cette objectivation³². Afin de saisir pleinement le poids de cette objectivation dans le processus de mobilisation, il est nécessaire de faire un (bref) détour par l'histoire de la Sonacotra et du rôle que cette institution a joué dans la gestion de l'immigration postcoloniale.

Société d'économie mixte où l'État est majoritaire, créée en 1956, elle est chargée du financement, de la construction et de l'aménagement de logements destinés aux « Français musulmans originaires d'Algérie venus travailler en métropole » et à leurs familles, avant que sa mission ne soit étendue à l'ensemble des travailleurs à partir de 1963. Les membres de l'équipe dirigeante originelle – construite autour de la personnalité d'Eugène Claudius-Petit, ancien ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme sous la IV^e, fervent admirateur de Le Corbusier – viennent pour la plupart du christianisme social. L'équipe souhaite réaliser, dans

³² Comme le montre par exemple le texte de la chanson rédigée en 1976 citée en exergue.

une vision tout empreinte d'hygiénisme³³, la « promotion » de la condition du travailleur immigré à travers des conditions de logement jugées décentes. C'est pourquoi la Sonacotra aura, dans un premier temps, la charge de la résorption des bidonvilles (Bernardot, 1997 : 66-73). Les vertus sociales assignées par la direction de l'entreprise au logement en foyer – qui feront l'objet des revendications majeures lors de la « grève des loyers » – ne sont pas différentes de celles qui sont associées depuis la Révolution industrielle à ce type de logement. Ce dernier est en effet un héritage des réformateurs sociaux de la fin du XIX^e siècle pour qui le sort de la classe ouvrière passe par une gestion scientifique des individus (Topalov, 1999). Support d'une ambition pédagogique, le foyer a pour vocation d'adapter les nouvelles générations d'ouvriers à la vie industrielle. On comprend dès lors que la dimension « éducative » y occupe une place centrale : en ce sens, « le Foyer vise moins à l'intégration et au contrôle social de l'inadaptation par la constitution de ghettos institutionnels qu'au traitement éducatif de populations en voie d'être insérées au tissu productif et, pour une partie d'entre elles, à un nouveau monde social (la ville, l'usine, la classe ouvrière...) » (Galland et Louis, 1983 : 46). Dans le cas des foyers de travailleurs migrants, ces dimensions éducative et socialisatrice se retrouvent à deux niveaux distincts mais fortement imbriqués : tout d'abord, dans la *forme architecturale* des foyers, mais aussi dans le *mode de gestion* de ces derniers.

La conception architecturale des « foyers-hôtels » épouse *grosso modo* deux types de modèles. Au départ, il s'agit de logements collectifs qui prennent la forme de « F6 » (appartements familiaux), devant être, dans l'esprit de leurs promoteurs, restitués aux familles françaises après l'expérience migratoire et le retour des immigrés dans leurs pays d'origine. La disposition des étages en « unités de vie » – les appartements semi-collectifs sont équipés d'une salle de séjour, d'une cuisine et d'une salle d'eau – et la présence de « cercles-bars » ainsi que de salles d'alphabétisation et de réunion au rez-de-chaussée devaient permettre de pallier l'absence de vie familiale chez les résidents (d'où, également, le choix du terme « foyer »), tout en assurant leur « promotion ». Ces appartements sont composés de chambrettes (en règle générale, dix chambres de 4,5 m² chacune³⁴), équipées chacune d'un lit

³³ On peut définir l'hygiénisme à la suite de Lion-Murrard et Zylbermann comme une « emprise politico-médicale sur une collectivité désormais encadrée par un faisceau de prescriptions relatives non plus seulement à la maladie, mais aux formes générales de l'existence et du comportement (l'alimentation et la boisson, la sexualité et la fécondité, l'aménagement-type de l'habitat) » (Lion-Murrard et Patrick Zylbermann, 1980, *Équipement sanitaire et hygiène sociale*, Cordès, 94.76, cité in Galland & Louis, 1983 : 50).

³⁴ À l'origine, il s'agit de 5 chambres de 9 ou 10 m², séparées par la suite par une cloison, en dérogation aux normes de l'habitat collectif.

et d'une armoire. L'idée est alors que l'adoption de la chambre individuelle – à laquelle E. Claudius-Petit attache une importance primordiale – est le moyen pour l'immigré de se détacher de la culture traditionnelle de son groupe d'origine (trop prégnante aux yeux des dirigeants dans le cas des dortoirs, et *a fortiori* des garnis, des meublés et des bidonvilles), et ainsi d'intégrer plus facilement les valeurs d'une nouvelle civilisation³⁵. À partir de la seconde moitié des années 1960 va se développer un second modèle, celui du « F1/2 » (chambre de 15 m² divisée en deux chambrettes d'égale superficie, au moyen d'une cloison). Avec la réalisation de foyers de grande capacité (300 lits), aux chambres moins exigües et aux prestations plus confortables, la Sonacotra entend remédier d'un côté à la « crise » du logement immigré et répondre de l'autre « à la demande d'individualisation des logements par les usagers » (Bernardot, 1997 : 94-95). Entre 1966 et 1976, le nombre de lits mis en service va ainsi quadrupler, pour atteindre 73 700 (le maximum sera de 75 000), soit 275 « foyers-hôtels », répartis pour leur grosse majorité dans trois régions (Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur).

L'autre volet important de la politique de logement à destination des immigrés isolés, menée par la Sonacotra, concerne le *mode de gestion* des foyers-hôtels. Ce dernier est un mode de gestion « direct » : ce qui signifie que c'est la Sonacotra elle-même qui l'assure, par l'intermédiaire de « gérants » (ou directeurs de foyers), disposant d'un logement de fonction dans le foyer. Les missions confiées au gérant sont bien entendu d'ordre comptable et administratif, mais aussi et surtout éducatives. Pour faire face à l'explosion du nombre de foyers mis en service à partir de 1966, l'entreprise va recruter massivement des anciens officiers ou sous-officiers de l'armée française, ayant fait leur carrière en Indochine et/ou en Algérie pour la plupart³⁶. Le choix de ces hommes, s'il n'a pas été directement dicté par la

³⁵ Ce credo connaîtra une longévité relative. Ainsi, en janvier 1972, le *Bulletin du Groupe Interministériel Permanent pour la résorption de l'habitat insalubre* publie dans son numéro 3 un article intitulé « Le logement, point d'appui pour la promotion sociale », qui fait le bilan de « quinze ans d'expérience Sonacotra dans la gestion des foyers-hôtels ». Se fondant sur un document interne à la Sonacotra, le *Bulletin* note que « trois idées reçues sont [...] dans l'air [lors de la création de la Sonacotra] : les Nord-Africains aiment vivre en communauté ; ils sont incapables de payer un loyer ; la population française leur étant hostile, il faut les isoler. Ces postulats menaient logiquement à entreprendre l'aménagement de dortoirs qui auraient été mis gratuitement à la disposition des travailleurs immigrés. Prenant le contre-pied de ces préjugés et persuadés de l'importance du logement dans l'adaptation et la promotion des migrants, les responsables de la Sonacotra posèrent en principe que ces travailleurs devaient avoir accès à des logements normaux, adaptés à leurs besoins. La chambre individuelle, garantie d'un minimum d'indépendance fut considérée comme l'élément de base des futurs programmes. En échange de logements, les travailleurs immigrés payeraient un loyer (sic). Il y allait de la sauvegarde de leur liberté et de leur dignité » (p. 9).

³⁶ D'après une statistique de la Sonacotra datant de 1972, « sur 151 directeurs de foyers, 144 avaient effectué une carrière militaire, dont 93 avaient au moins fait campagne en Indochine et dans un pays d'Afrique du Nord, 45

connaissance qu'ils avaient des populations des foyers³⁷, l'a été surtout par leur capacité supposée de gestion des groupes, en situation difficile. Des entretiens menés auprès de certains d'entre eux aujourd'hui retraités³⁸ montrent qu'en présence d'un règlement intérieur aux contours flous, ils ont été la plupart du temps amenés à l'interpréter de manière rigoriste, l'unique consigne de la direction étant « qu'ils ne fassent pas parler d'eux ». Mais leur gestion des hommes ne s'arrêtait pas là : en contrepartie d'une administration sécuritaire et autoritaire du foyer, ils pratiquaient le plus souvent une politique à la fois paternaliste – en prenant en charge l'essentiel des besoins des résidants (sociaux, professionnels, culturels, culturels voire économiques et sexuels) –, et éducative – en organisant notamment des activités socio-culturelles (alphabétisation, organisation d'activités sportives, animation de troupes de théâtre, etc.)³⁹. Ces deux « missions » s'accordaient alors parfaitement avec celle de l'équipe originelle (dont la longévité fut importante à la tête de l'entreprise), pour qui les foyers devaient être le lieu d'une éducation à la vie occidentale et le moyen, pour le travailleur immigré, de s'extraire « en douceur » de son milieu d'origine.

3. Une action collective spécifique ?

On pourrait déduire de ce qui précède qu'en 1975, à la veille de la « grève des loyers », tous les éléments sont là pour expliquer le passage à l'acte de certains militants immigrés : un enjeu migratoire visible et mobilisateur, des luttes portées par des immigrés qui se multiplient, des troupes de militants de solidarité prêts à soutenir la « cause immigrée », une politique de logement social qui perd de sa légitimité aux yeux des résidants, un « ennemi » commun doté

en Afrique du Nord (et pas en Indochine), 5 en Indochine et pas en Afrique du Nord. [...] Parmi les 7 civils, 3 avaient eu une expérience professionnelle en Afrique du Nord (2 y étaient nés). » (Ginesy-Galano, 1979 : 23-24).

³⁷ Sur les 141 directeurs ayant vécu, à un titre ou à un autre, dans un pays du Maghreb, seuls 14 connaissaient la langue arabe (*ibid.* : 25).

³⁸ Dans le cadre de ma thèse.

³⁹ Le *Bulletin du GIP* (*op. cit.*) décrit ainsi les qualités du directeur : « [il] doit être capable de réagir à des situations extrêmement diverses, d'aider ses locataires (sic) à trouver du travail, de faciliter les relations avec les administrations et la Sécurité sociale, d'appeler, éventuellement, le médecin, de conseiller sur des problèmes personnels. Il doit, en même temps, ne pas se laisser déborder par des comportements jugés normaux par certains locataires, mais qui risqueraient très rapidement de transformer le foyer-hôtel en bidonville vertical. [Il] doit veiller à ce que, sous prétexte de venir aider les migrants, des personnes extérieures au foyer ne tentent de les exploiter ou de les utiliser. Cela explique la très grande prudence de la Sonacotra en matière d'animation des foyers. En raison de la diversité des ethnies et des oppositions qui peuvent naître à l'occasion des activités impliquant la participation de chacun, les responsables de la Sonacotra, après en avoir longuement débattu, ont pensé qu'il était souhaitable de ne pas faire du foyer-hôtel un lieu d'animation spécifique. Ses locataires sont invités à fréquenter les équipements de quartier selon leurs convenances. » (p. 10-11).

de qualités objectives, clairement identifié comme le symptôme d'une domination désormais insupportable. Pourtant, tous ces facteurs ne suffisent pas à expliquer à eux seuls les formes de cette mobilisation ni *a fortiori* l'existence de la lutte elle-même. Car mobiliser plusieurs milliers de résidents de foyers, fussent-ils concentrés dans une même zone géographique, pendant plusieurs années consécutives, ne peut se décréter aussi aisément. Il faut que la lutte soit d'abord mise en forme par des individus comme une lutte juste et légitime ; que ces mêmes individus créent un groupe social au moyen de ressources propres ; qu'ils puissent s'appuyer au cours de leur démarche sur un ensemble de soutiens qui cautionnent leur action auprès de l'opinion publique en assurant sa traduction dans l'espace national des mouvements sociaux (Mathieu, 2002, 2004b : 32-34) et leur fournissent des ressources stratégiques dont ils manquent. À partir de l'analyse de quelques trajectoires de militants immigrés et de solidarité, tentons à présent de pénétrer dans l'épaisseur de ces mécanismes.

3.1 Ressources indigènes et autonomie

L'ensemble des luttes immigrées qui s'organisent au tournant des années 1970 se sont construites autour de l'enjeu de l'autonomie : en marge des organisations syndicales et partisans qui postulaient l'unité de la classe ouvrière et leur vocation à représenter l'ensemble du prolétariat⁴⁰, les mobilisations d'immigrés (qu'elles tournent autour de l'égalité au travail, de l'égalité des peuples, de l'égalité de statut) entendent opposer une organisation indépendante, sur le modèle des luttes de libération nationale. La conquête de cette indépendance prend une tournure plus radicale dans le cas de l'immigration maghrébine, et notamment algérienne, dans le sens où l'attitude du PCF et de la CGT pendant la guerre d'Algérie et l'adoption par le premier d'une stratégie de « défense des acquis des couches anciennes de la classe moyenne » (Leveau, 1990) au détriment des immigrés à partir des années 1970⁴¹ vont entériner une dissociation jusqu'alors implicite. Cette configuration conflictuelle va trouver une actualisation presque idéale-typique à l'occasion de la « grève des loyers ». Dès la fin de l'année 1975, en effet, une sorte de divorce est consommé entre les représentants du foyer Salvador-Allende et Romain-Rolland de Saint-Denis, les seconds accusant les premiers d'être chapeautés par les élus locaux du PCF et les délégués syndicaux

⁴⁰ Comme l'écrit François Platone à propos du PCF, « à l'unicité de la classe ouvrière correspond nécessairement, dans la conception communiste, l'unicité d'organisation politique. Dès lors que les travailleurs immigrés partagent les conditions de travail et d'existence de leurs camarades français sur le même territoire national, ils doivent partager leurs luttes au sein du même parti, sous la seule autorité de leurs dirigeants » (1993 : 67).

⁴¹ Voir également sur cet aspect O. Masclet, 2003.

de la CGT. La trajectoire de Mustapha, un des leaders de la grève, donne à voir les logiques de construction de la lutte. Algérien originaire de Guelma, il voit disparaître son père dans une émeute indépendantiste en 1945. Durant la guerre d'Algérie, il rejoint le FLN et se charge de la collecte des fonds, avant de s'enfuir en Tunisie et de gagner la France en 1956, pour occuper un emploi d'OS. Militant actif au sein de la Fédération de France du FLN, il est emprisonné à la Santé, où il prend conscience de la situation des Algériens dans l'émigration. En 1968, il prend part au mouvement de contestation étudiante (il occupe clandestinement la Sorbonne pendant huit jours), lie des amitiés avec quelques militants maoïstes et participe aux activités des Comités Palestine, notamment celui de St-Denis. C'est à la suite d'une rupture avec sa compagne (française) qu'il décide de résider en 1972 au foyer Sonacotra Romain-Rolland de St-Denis. Là, avec d'autres militants maoïstes, il commence à mobiliser les résidants autour de la création d'un « comité de résidants ». En 1973, il apporte son soutien tactique aux résidants du foyer Les Grésillons de Genevilliers, en grève des loyers. Peu après, il prend contact avec Christian Bourguet, avocat du Gisti pour engager une plainte pour pratique de prix illicite contre la Sonacotra, à l'image d'un foyer de Compiègne géré par l'AFTAM qu'avait défendu cet avocat en 1968⁴². Dès 1975, il prend la tête du mouvement en se déplaçant dans les foyers de région parisienne, accompagné d'autres militants immigrés venus du MTA et des militants maoïstes (notamment de l'UCFML). À chaque fois, il organise des assemblées générales clandestines, distribue des tracts, prend la parole pour mobiliser les troupes et pousse à la cessation de paiement. Il relate ainsi l'origine de la mobilisation :

« Un jour, la révolte a commencé à Saint-Denis, d'abord au foyer Salvador-Allende, mais la grève était dirigée par un grand ponté du PCF et de la CGT. À Romain-Rolland on a convoqué une assemblée générale clandestine, le 27 janvier 1975. La grève a été votée, les délégués ont été élus. Chaque personne a donné 100 F et on a fait un cahier de revendications. Mais on a pensé que tout seuls on ne pouvait pas gagner, il fallait aller voir les autres foyers. Le foyer Allende voulait nous manipuler par la CGT. On n'était pas d'accord sur ce qu'il fallait négocier. »⁴³

Avec l'aide de Nadine, une militante de l'UCFML, de militants immigrés proches du MTA et d'autres qu'il recrute au cours de ces assemblées générales, l'idée est lancée d'un « Comité de coordination »⁴⁴ qui regroupe, sur une base commune, l'ensemble des foyers en lutte. Un projet de plate-forme revendicative est rédigé en septembre 1975 par Mustapha,

⁴² Voir le portrait de Ch. Bourguet dressé par Liora Israël dans *Plein Droit*, 2002 : 45-47.

⁴³ Entretien mené par un représentant du Comité pour l'Avenir des foyers (COPAF), in Fiévet, 1999 : 230.

⁴⁴ Une des origines plausibles de l'expression semble venir du « Comité de coordination extérieure », propre au FLN pendant la guerre d'Algérie.

Nadine et Robert (un ouvrier français converti à l'islam, résidant d'un foyer Sonacotra)⁴⁵. Cette plate-forme pose d'emblée le principe d'une lutte sectorielle (les revendications sont circonscrites au foyer) *adossée* à la lutte ouvrière :

« [...] Notre lutte contre la Sonacotra, c'est une lutte pour la liberté, contre les prix trop chers, pour les droits des ouvriers en France, pour l'unité de la classe ouvrière. Notre lutte ne s'arrête pas aux portes du foyer, elle concerne tous les ouvriers. Notre lutte, c'est une lutte pour l'égalité complète des droits entre tous les ouvriers. C'est une lutte pour imposer à la bourgeoisie le droit des ouvriers à des logements confortables. [...] ».

La définition du type de négociation à engager avec la Sonacotra – seul le Comité peut le faire, à l'exclusion de « tout parti ou groupement – laisse entendre une forte opposition (qui transparaît dans l'extrait d'entretien) entre deux conceptions différentes de la représentation. Celles-ci structureront durablement le processus de mobilisation. D'un côté, une forme de représentation « institutionnelle » – qualifiée de « manipulation » par le Comité de coordination –, qui prend appui sur les structures déjà existantes – comme la représentation syndicale ou le comité de résidants élu selon les règles prescrites par les responsables de la Sonacotra (un délégué pour vingt résidants, vote à bulletin secret, fonction consultative). De l'autre, une forme de représentation innovante – stigmatisée par la Sonacotra et le PCF qui y voient la preuve du caractère non-démocratique du Comité – au sens où les techniques de délégation de la parole sont radicalement redéfinies au profit de la désignation publique (*vs* élection à bulletin secret), de la révocabilité des délégués à tout moment et du mandat impératif. La plate-forme de revendications définitive rédigée en décembre 1975 perdra, à la suite de nombreux débats en AG, son caractère « ouvrier » (le terme n'apparaît plus dans le texte, cf. Annexe 2) au profit du renforcement du caractère « autonome ». Ce dernier recouvre trois principes essentiels : 1. L'équivalence entre le groupe représenté et le représentant : à ce titre, le Comité de coordination *est* l'ensemble des foyers en lutte (*i.e.* les foyers « dissidents » ne sont pas considérés comme étant en lutte)⁴⁶ ; 2. L'existence d'une entité centrale *sui generis* représentée par le Comité de coordination, émanation des résidants eux-mêmes, en marge des champs partisan et syndical (mais pas militant) ; 3. Conséquence logique des deux premiers principes, le représentant détient le monopole de la négociation, dont le droit ne peut en aucun cas être délégué (refus de la négociation locale ou foyer par foyer).

⁴⁵ Les prénoms des militants de solidarité ont été modifiés, afin de préserver leur anonymat. Dans le cas des militants « immigrés » que nous avons rencontrés, nous avons conservé leur prénom, qui correspond parfois à un pseudonyme utilisé lors du mouvement.

⁴⁶ Voir Bourdieu, 2001.

Toute la « grève des loyers » peut alors être lue comme une lutte pour l'imposition, par chaque partie concurrente impliquée dans le conflit, d'une définition légitime de la représentation et, par là, de l'autonomie du mouvement. La Sonacotra et le PCF – dont les représentants locaux et nationaux se connaissent bien, ayant eu à négocier ensemble l'implantation des foyers lors de leur construction – refusent en effet tout au long de la « grève » de reconnaître dans le Comité de coordination le représentant valable des résidents. Eugène Claudius-Petit, président de la Sonacotra depuis sa création, dénonce ainsi dans une interview accordée à *La Croix* (30 mars 1976) « le caractère fallacieux du soi-disant comité de coordination », conteste sa représentativité et le nom même de « grève des loyers », et rappelle qu'« il est facile de [...] manipuler [les immigrés] »⁴⁷. Dans le même sens, opposant au CCFL un autre « usage du nombre » (Offerlé, 1998 : 110), Pierre Bon, directeur général de la Sonacotra, déclare en juillet 1979 au *Monde* :

« Un “comité de coordination” qui s'est nommé lui-même en se refusant à tout mode de désignation démocratique se prétend être le seul interlocuteur de la Sonacotra, alors que la grande majorité des comités de résidents constitués dans les foyers ne se reconnaissent pas en lui. Il ressasse depuis quatre ans les mêmes revendications, dépassées pour la plupart : celles des droits de visite et de réunion, par exemple, inscrits dans le règlement intérieur depuis 1976. Revendiquer obstinément, comme le fait le comité de coordination, un abattement de 100 F sur les redevances et le “blocage” définitif de ces dernières ne laisse guère de place à une véritable négociation. La Sonacotra a pu le constater dès janvier 1976 et à plusieurs reprises encore en 1979, quand elle a longuement discuté avec ce comité. »

En novembre 1979, alors que le Comité de coordination finit par accepter le principe de la négociation locale, et que beaucoup de militants – dont Mustapha, partisan de la poursuite de la lutte – vivent cette volte-face comme la preuve de l'échec du mouvement, *L'Humanité*, à l'opposé, y voit « une victoire pour l'unité des ouvriers de France, qu'ils soient Français ou immigrés » (19 novembre). On le voit : l'enjeu de l'autonomie tourne autour de la reconnaissance d'un acteur politique qui s'est construit en dehors des voies institutionnelles de la représentation et qui, en tant que tel, adopte des moyens « transgressifs » de la contestation (McAdam, Tarrow, Tilly, 2001).

⁴⁷ Le Comité de coordination répondra aux propos du président de la Sonacotra par un communiqué de presse diffusé le 7 avril 1976 dans lequel il affirme que « les résidents ont toujours refusé toute ingérence d'organisations quelles qu'elles soient et n'ont jamais admis que qui que ce soit négocie à la place de ceux qu'ils se sont donnés comme représentants. Si M. Claudius-Petit désire discuter avec les résidents eux-mêmes, pourquoi refuse-t-il alors de négocier avec les délégués élus des résidents et préfère-t-il passer par l'intermédiaire d'organisations extérieures ? » (Archives CIEMI).

La traduction pratique de cet enjeu dans le corps de la lutte prend dès lors toute sa signification. Disposant d'accès aux médias nationaux⁴⁸, les leaders du Comité de coordination ont cherché dès le départ à donner à l'opinion publique des gages de cette autonomie. L'entrée dans les pratiques militantes de contrôle de la prise de parole légitime au sein du Comité de coordination offre ici le moyen de comprendre de quelle manière ce travail de légitimation s'est opéré.

La structure du Comité est pensée en référence à celle adoptée par le FLN pendant la guerre d'Algérie : un bureau (composé de six membres) et sept commissions de travail (« propagande », « information », « technique », « culture », « soutien », « gestion », « contrôle ») se partagent les tâches d'administration du mouvement. Quatre personnalités majeures émergent alors : Mustapha (commission propagande), Antonio (commissions soutien et information), Assane (commission technique) et Omar (commission culture). Les trois premiers⁴⁹ sont des émigrés politisés à l'extrême gauche avant l'entrée dans le conflit : Mustapha est proche des maoïstes et du MTA, Assane se définit comme « un étudiant récalcitrant anti-impérialiste au Sénégal »⁵⁰, Antonio est sympathisant d'un groupuscule maoïste portugais⁵¹. Ils ont pris part, à des degrés divers, à des luttes de libération ou à

⁴⁸ Tout au long des cinq années de « grève », la presse nationale se fera ainsi l'écho l'action collective, prenant la plupart du temps parti pour le Comité. Au *Monde*, c'est Jean Benoît, proche de la LCR, qui couvre le mouvement durant quasiment toute la période. À *Libération*, Jean-Louis Hurst, militant proche du MTA, rédige une série d'articles ouvertement favorables au CCFSG. La presse militante trotskyste et maoïste (*Rouge, Le Quotidien du peuple...*) assurera une couverture tout aussi intense.

⁴⁹ Le dernier est un émigré algérien d'origine marocaine. Arrivé en France en 1968 à l'âge de 17 ans, il désobéit à son père pour fuir le chômage et les discriminations qu'il subit à Alger. D'abord manutentionnaire sur des chantiers, il obtient diverses qualifications à force de stages de formation professionnelle. C'est lors d'un déplacement en province pour une compagnie de matériel ferroviaire qu'il mobilise ses collègues contre les mauvaises conditions de travail. À Paris, la crise du logement et la modicité de ses ressources le conduisent à « dormir dehors » quelque temps. Puis, ayant obtenu un poste de veilleur de nuit, il passe ses journées dans les cinémas de la capitale afin de récupérer son sommeil. C'est là qu'il découvre la production cinématographique française. Il finit par obtenir une chambre au foyer de Montreuil La Noue en 1971, où il rencontre Assane et devient délégué du foyer, puis responsable de la « commission culturelle ».

⁵⁰ Entretien Assane, 20 juillet 2004. Petit-fils de chef de village woloff, fils de fonctionnaire, il poursuit à Dakar des études de droit et anime un mouvement de contestation étudiante anti-gouvernemental. Interdit d'examen, il s'envole avec quelques-uns de ses camarades pour la France fin 1974. « À la recherche d'une solidarité ethnique », il atterrit au foyer Sonacotra de Montreuil La Noue. Le foyer est neuf, les chambres relativement spacieuses (9 m²), mais à la suite d'un hébergement clandestin, il est sommé par le directeur de quitter les lieux. C'est alors que les Sénégalais du foyer se mobilisent pour le défendre. Début 1975, une augmentation des redevances dans l'ensemble des foyers Sonacotra provoque les premiers remous : c'est alors qu'il rencontre Mustapha « qui l'a amené à la lutte ». Doté d'un fort capital scolaire, bien intégré dans la communauté sénégalaise (il anime des groupes d'alphabétisation dans des foyers de Paris), passionné de droit, il devient délégué du foyer de Montreuil (avec Omar) puis prend en charge la « commission technique » du Comité de coordination. Voir également son entretien paru dans *Vacarme* : Saint-Saëns *et al.*, 2001.

⁵¹ Déserteur de l'armée coloniale, fils de petit paysan ruiné, il réside dans le bidonville de Champigny avant d'être transféré au foyer Sonacotra de la même ville. Ouvrier qualifié, il est délégué CFDT dans différentes petites entreprises parisiennes. Avec José, résidant du foyer de Champigny, il deviendra délégué auprès du

l'opposition anti-gouvernementale dans leurs pays d'origine (Algérie, Portugal, Sénégal), sont des « hommes d'organisation ». La structure fondamentale du Comité de coordination reflète l'importation de ces ressources acquises *ex ante* : l'autonomie du mouvement se construit autour des trois commissions dont ils sont responsables. La commission propagande a pour fonction de recruter de nouveaux militants et d'assurer leur formation. En cela, elle s'appuie d'une part sur les qualités tribunitiennes de Mustapha et sur les compétences qu'il a acquises au sein du MTA pour mobiliser les immigrés maghrébins⁵². La « propagande » repose d'autre part sur l'activité de la commission culturelle, animée par Omar : elle passe par l'organisation de réunions (interdites par la Sonacotra) autour de diapositives montrant l'histoire des luttes immigrées et l'origine de la lutte des classes, grâce à un matériel de l'UCFML.

« Petit à petit, on s'est organisé : par exemple, la commission propagande, on entrait dans le foyer, on faisait la projection de diapos, prêtées par les maos – mais bon on était d'accord sur les images – on passait notre truc, après on faisait une discussion et les gens ils étaient d'accord avec nous. Mais après il y avait aussi la police, ils nous embarquaient. Ca c'était du jamais vu. On est resté plus de deux heures, et la police nous a relâchés. La police était beaucoup plus sympa que le gérant ! Le gérant il disait : "ici c'est chez moi ! Dégagez !"»⁵³

Omar « convertit sa passion du foot en "agit-prop" »⁵⁴ en supervisant également une troupe de théâtre qui met en scène les humiliations subies par les résidants, et se déplace chaque semaine dans un foyer différent, en appelant à la grève. Un documentaire sera même commandé à une équipe de professeurs de cinéma de l'Université de Vincennes, membres d'un Comité de soutien. Intitulé *Les lois de l'hospitalité*, il sera toutefois dénoncé lors de sa sortie en 1979 par le Comité de coordination pour qui « [l'œuvre cinématographique] ne reflète en rien l'histoire de la lutte des résidents contre la Sonacotra ni sa réalité politique »⁵⁵. Sa projection sera désormais interdite dans le cadre du mouvement.

Le contrôle de l'autonomie du mouvement passe ensuite par une sélection extrêmement poussée des militants de solidarité. Elle conduit début 1976, soit très peu après le début de la lutte, les militants les plus dotés en capital scolaire (ceux du foyer de Montreuil La Noue en particulier) et les plus politisés à l'extrême gauche à mettre en forme, par écrit, les conditions du soutien au mouvement qu'ils dirigent (Annexe 3). Cette plate-forme peut tout d'abord être considérée comme une tentative du Comité de coordination de contrôler l'entreprise de « connexion de cadres ». On voit en effet réapparaître – elle avait disparu de la plate-forme

Comité de coordination, responsable de la commission « information » (relations avec les médias). Il manque d'être expulsé de France en 1976.

⁵² Notamment avec Mohamed Ben Ahmed, dit « Mohamed de Pierrefitte ».

⁵³ Entretien Omar, 7 janvier 2005.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ Cité in *Libération*, 4 juillet 1979.

revendicative, Annexe 2 – la « classe ouvrière de France », tout entière unie « contre le même patron » (la Sonacotra est alors assimilée à un patron), que les soutiens doivent conscientiser. Mais cette plate-forme est avant tout un texte de référence qui, sous couvert de dicter les conditions du soutien, réaffirme solennellement le monopole de la représentation légitime des immigrés par le Comité de coordination. Ce dernier n'entend pas être prisonnier des organisations militantes, syndicales et partisans engagées dans les luttes sociales hexagonales. Au contraire, les militants du Comité de coordination veulent pouvoir définir eux-mêmes les règles du jeu de la mobilisation, au sein d'un espace dont ils revendiquent l'appropriation (« les foyers d'immigrés, c'est nous »). Cela n'interdit pas, bien au contraire, une visée tactique qui est consubstantielle à la genèse de cette lutte et s'est affirmée très tôt : les militants immigrés ont en effet conscience de leurs faiblesses. S'ils connaissent assez bien les communautés immigrées qu'ils entendent représenter, ils maîtrisent mal les règles d'intervention dans l'espace national des mouvements sociaux. C'est pourquoi l'appui de soutiens externes, dont ils suivent et contrôlent rigoureusement les activités, est apparu indispensable.

3.2 Le rôle des soutiens externes directs

Si, comme nous l'avons vu, les militants immigrés importent dans la lutte une série de ressources propres – « l'illégalisme sectoriel », des modes de représentation politique fondés sur l'interconnaissance individuelle, un capital militant constitué à l'occasion de luttes menées dans les pays d'origine, des ressources linguistiques et culturelles, des ressources scolaires – il n'en reste pas moins que d'autres ressources stratégiques leur manquent afin de mobiliser la communauté qu'ils disent représenter. Nous l'avons dit en introduction : une sociologie des engagements improbables se doit d'être particulièrement attentive aux ressources des démunis mais aussi, dans le même temps, à leurs soutiens directs. Ces derniers injectent en effet dans l'action collective des ressources stratégiques importantes. Ils assurent également la popularisation de la lutte auprès d'un certain nombre d'acteurs, susceptibles de la rejoindre. Pour ce faire, des ponts – matérialisés par des individus – doivent exister entre militants immigrés d'une part et militants de solidarité et de proximité d'autre part, ces « chercheurs de causes » (Siméant, 1998 : 66) prêts à s'engager dans l'action collective dans les conditions que nous avons détaillées plus haut. La trajectoire militante de Mustapha montre comment il a été à même de nouer des liens importants avec deux composantes du champ militant dans les années 1970 : l'extrême gauche non communiste (*via* ses contacts avec les maoïstes de

l'UCFML et le MTA) et les associations de soutien aux travailleurs immigrés (notamment le Gisti, par le biais de Christian Bourguet qu'il sollicite en vue d'une action judiciaire). La connexion avec la gauche radicale (PSU, CFDT en particulier) sera assurée par des militants du Gisti, dans leur majorité issus de ces courants. Ces linéaments primaires vont ensuite faire l'objet d'investissements individuels plus intenses, en fonction des ressources détenues par chacun et donc de la division du travail militant. Par exemple, Assane, de par sa formation juridique, jouera non seulement le rôle du « passeur » entre militants immigrés et militants du Gisti mais contribuera aussi à axer la lutte sur un front juridique ; Antonio, par la connaissance qu'il a du champ syndical, popularisera la lutte dans certaines sections syndicales et unions locales de la CFDT et de la CGT.

Les militants de solidarité de l'époque offrent aux militants immigrés qui les sollicitent une infrastructure et des moyens logistiques importants. Premièrement, ces militants sont alors rôdés aux techniques de mobilisation « classiques » dans l'espace national des mouvements sociaux : rédaction de tracts, d'affiches, de banderoles, organisation de réunions et de meetings, animation culturelle. Si au départ, la taille du groupe de militants mobilisés est faible et permet le contrôle par les leaders du Comité de coordination du contenu des tracts, avec l'expansion de la lutte, la rédaction de ces derniers devient rapidement l'enjeu d'une lutte entre celui-ci et les groupuscules maoïstes, qui justifiera l'adoption de la plate-forme de soutien en mars 1976. Ce qui n'empêchera pas les soutiens, bien au contraire, de prendre en charge la reproduction et la diffusion des écrits. Les organisations maoïstes sont en effet très présentes à cette époque dans les usines et assurent la popularisation de la lutte auprès des ouvriers français. Par ailleurs, le Gisti (par le biais du CIEMM⁵⁶) et la Cimade publient à plusieurs reprises des brochures expliquant les revendications du Comité de coordination⁵⁷. Deuxièmement, les militants (notamment maoïstes) ont acquis depuis mai 1968 une maîtrise des mobilisations de rue, mais aussi des occupations d'usine ou de logements (Péchu, 1996). Ces modes d'action prennent souvent la forme de « coups de force » : violents, ils sont associés à des techniques précises de contournement ou d'affrontement avec la force publique. Dans l'extrait d'entretien qui suit, Nadine, militante de l'UCFML très proche de Mustapha, décrit une de ces techniques, actualisées dans le cas du foyer :

⁵⁶ Centre d'Information et d'Études des Migrations Méditerranéennes, ex-CIEMI.

⁵⁷ Voir par exemple CIEMM, « "Grève des loyers". Remise au point. Réplique du Gisti à la Sonacotra », Presse et immigrés en France, 5, janvier 1979 ; « La grève des loyers dans les foyers Sonacotra », Cimade-Information, 3, 1977.

« Avec Mustapha, au début on avait commencé à faire [un] petit groupe [militant] au foyer Romain Rolland en 72. En 73, on est intervenu au foyer des Grésillons, à Genevilliers, assez violemment. À l'époque, on faisait pas dans la dentelle, hein.

- *C'est-à-dire, vous faisiez comment ?*

- On entrait clandestinement dans le foyer, de jour – quoi, de jour, parfois le gérant il dormait là hein – et quand on arrivait pas à entrer clandestinement, c'est Mustapha qui entrait à notre place. (rires) Alors on commençait toujours par le dernier étage pour distribuer les tracts, il fallait toujours se rappeler de commencer par le dernier étage, pour pas se faire piquer... ou se faire piquer le plus tardivement possible. Mais à Grésillons, le gars qui était gérant, c'était un ancien de l'OAS, un type charmant, une ordure finie, et la rumeur disait – et c'était peut-être pas complètement faux – qu'il était le beau-frère du commissaire d'Asnières, en tous cas ils avaient un lien ça c'est sûr... Et dès qu'il téléphonait au commissariat d'Asnières, un gars de l'OAS aussi – si c'était pas son beau-frère, c'était son copain – on se faisait sortir par les flics... [...] A Grésillons, on discute comme ça avec les résidents et ils décident de faire la grève. Donc nous on rentre massivement un soir – le gérant n'était pas là – on fait l'AG et on décide la grève. C'était une majorité de Marocains, hein. (rires) On n'avait pas choisi le foyer le plus facile ! Mais en même temps ils étaient complètement révoltés par leurs conditions de vie. Une révolte...

- *C'était massif ?*

- Ah... à 300 %. À part les mouchards, les autres... C'était vraiment massif, quoi. Alors là le gérant, avec la CGT et l'Amicale des Marocains, et le commissariat de police d'Asnières, ils ont vraiment essayé de briser la grève. Donc à un moment donné, on s'est dit "c'est pas possible, on peut pas laisser nos copains tout seuls dans le foyer", quoi. Il faudrait qu'on cherche de l'aide, du soutien. On a fait une réunion, on a fait une "portes ouvertes" et on a donc demandé à l'Association des Marocains de France de venir – on n'avait pas forcément des bons rapports avec elle. Y avait deux mecs de l'AMF qui sont morts maintenant : Redouane il est mort et Mohamed il est très malade... Et on est allés chercher d'autres groupes politiques – on était tous très sectaires à l'époque – sauf nous, on était peut-être le groupe le moins sectaire – on s'appelait "Révolution". C'était des gens branchés anti-colonialisme, y avait le Cedetim... C'était des gens avec qui on s'entendait bien, on s'est toujours bien entendus avec eux, c'est marrant. [...] Donc ils sont venus, bon l'AMF aussi mais un peu forcée et contrainte, c'était Mohamed et il était parfois un peu provoc' mais enfin bon. C'était avant la scission, avant la Marche verte. Et puis sont venus les gars des autres foyers, y a plein d'autres foyers qui sont venus. On est venus à 2 h de l'après-midi pour préparer. A 4 h les flics sont arrivés, 6 cars hein. Ils sont sortis, et puis machins, casques, les plexiglas, comme ça à 4 h de l'après-midi. Alors on avait fait un SO y avait que des filles. Les garçons c'était strictement interdit.

- *Pourquoi ?*

- Ah ben parce que les flics, dès qu'ils voyaient des garçons, ils se lançaient dessus pour leur taper dessus ou les provoquer ! "T'as vu ta gueule, sale petit con, tu vas voir !" Et les garçons, ils ont du mal à résister, alors que nous les filles, on résiste beaucoup mieux ! (rires) C'est pas notre culture, la guerre ! Du coup, même s'ils nous disaient des trucs un peu dégueulasses, on réagissait pas du tout... Et puis on avait mis des immigrés dans notre SO, donc ils osaient pas trop toucher. Y en avait un c'était un mec marrant, champion de karaté, c'était un Tunisien, un mec comme ça, hein, baraque. Le commissaire savait qu'il était champion de karaté, ils sont pas allés le chercher lui ! (rires) De 4 h jusqu'à 7 h, pendant 3 heures on a tenu comme ça, petit SO, et ils sont pas rentrés. 7 h les gens commençaient à arriver, donc ils ont fini par accepter qu'on tienne la réunion. Et y avait un film de Youssef Chahine, qui s'appelle *La Terre*, qu'on avait en 35 mm – parce qu'à l'époque il existait que du 35 mm – et il fallait d'énormes appareils, donc on avait loué le matériel... »⁵⁸

Certes, objectera-t-on, les actions propres aux luttes de libération nationale ou aux émeutes anti-gouvernementales qu'ont connues les militants immigrés les conduisent aussi à développer de telles tactiques face à la force publique. En la matière, ceux-ci n'auraient pas à

⁵⁸ Entretien Nadine, 28 juin 2004.

apprendre grand chose des activistes français de l'après mai 1968. Pourtant, les entretiens menés avec les uns et les autres montrent combien les militants de solidarité ont sensibilisé leurs émules immigrés à des techniques spécifiques qui s'inscrivent dans un cadre institutionnel différent de celui des pays d'origine. En ce sens, il s'agit bien pour les seconds d'une socialisation militante au sein de laquelle ils n'ont pas été passifs, mais conduits à réactualiser leur capital militant en fonction d'un contexte institutionnel différent.

L'adoption très tôt par la lutte d'un caractère juridique relève de ce même mécanisme par lequel les soutiens favorisé la reconversion d'un capital militant indigène. On a vu qu'avant même l'expansion de la lutte et la scission de novembre 1975, les militants du Gisti sont sollicités par les futurs leaders du Comité de coordination. Cette toute jeune association sera au cœur du dispositif de soutien, bien qu'en tant qu'organisation apolitique – au sens où elle ne relève pas du champ politique – elle ne soit pas considérée comme « organisation de soutien » par les militants immigrés. C'est en effet Assane qui, très rapidement et sur les conseils de militants proches du Gisti et de la Cimade engagés dans la « lutte par le droit », lance l'idée d'une « commission technique ». Celle-ci est chargée de produire une contre-expertise savante sur la question du logement en foyer, selon le principe très maoïste que « celui qui n'a pas fait d'enquête n'a pas le droit à la parole »⁵⁹. Elle regroupe une kyrielle de professionnels engagés, dont l'identité apolitique est mise en avant et constitue à ce titre un gage de crédibilité aux yeux des médias et de l'opinion publique. Leur mission est de montrer, preuves scientifiques à l'appui, que le logement en foyer est un habitat ségrégué, mal conçu, mal géré, qui spolie l'ouvrier immigré. Des architectes de l'unité pédagogique des Beaux-Arts, des économistes du cabinet d'experts-comptables Syndex, des avocats oeuvrant au Gisti, des médecins politisés à l'extrême gauche sont sollicités pour rendre leur « rapport » sur la question. L'objectif est double : il s'agit, de façon interne, de constituer des ressources supplémentaires de mobilisation en apportant aux résidents des foyers Sonacotra des preuves irréfutables des conditions scandaleuses dans lesquelles ils sont logés. En externe, ces « rapports » doivent donner des gages de crédibilité et être fortement médiatisés⁶⁰. Ce recours à la contre-expertise n'est pas spécifique à la « grève des loyers » : d'autres mouvements des années 1970 y ont eu recours. En revanche, la spécificité de ce répertoire d'action réside dans le fait qu'il entre en congruence avec les modes d'actions propres à certains leaders du Comité

⁵⁹ On retrouve cette même préoccupation doctrinaire dans le cas du MTA (Siméant, 1998 : 79).

⁶⁰ Le Comité de coordination organisera à cet effet des conférences de presse au cours de laquelle les membres de la commission technique communiqueraient les résultats de leurs investigations (cf. conférence de presse du 14 juin 1976).

de coordination, qu'ils ont adoptés dans d'autres luttes (celles menées au sein des Comités Palestine et du MTA par exemple). On aurait donc, dans ce cas, une illustration de ce que McAdam, Tarrow et Tilly appellent les « performances » (2001 : 49). Par cette expression, ces auteurs veulent rappeler que les répertoires d'action collective ne sont jamais figés une bonne fois pour toutes mais sont accommodés par les groupes sociaux au cours du processus de mobilisation.

Conclusion : les ressorts de l'engagement individuel dans le cas de mobilisations improbables

Le fait que la « grève des loyers » soit un « mouvement de pauvres », qui s'est prolongé dans la durée et a mobilisé une multitude d'agents aux trajectoires et aux appartenances sociales différentes, montre que les groupes sociaux les moins favorisés dans l'espace social peuvent, sous certaines conditions, mener une action collective d'envergure. La première est que les militants « indigènes » disposent d'un capital militant, susceptible d'être réinvesti dans la mobilisation. Celui-ci s'actualise dès lors dans tout un répertoire d'actions constitué de routines autant que d'innovations marginales (McAdam, Tarrow, Tilly, 2001). La seconde condition est que le groupe mobilisé comprenne des individus aux trajectoires sociales ascendantes, mais dont le groupe de référence reste celui auquel ils appartiennent. En ce sens, l'analyse de la « grève des loyers » vérifie dans une certaine mesure la régularité selon laquelle les entrepreneurs de causes « dominées » sont les « moins dominés des dominés » (Siméant, 1998 ; Mathieu, 2001). Les militants immigrés que nous avons rencontrés sont en effet détenteurs de capitaux qui les distinguent du reste des membres du groupe. Néanmoins, la seule détention de capitaux ne suffit pas à expliquer le passage à l'acte. C'est pourquoi la troisième condition est l'étroite articulation qui doit exister entre au moins deux sous-champs du militantisme : les militants « indigènes » (immigrés dans le cas de la « grève des loyers ») et les militants de solidarité. Cette articulation n'est possible que dans des configurations spécifiques du champ militant : celui-ci doit permettre la mise en relation d'individus aux intérêts divergents mais qui s'accordent le temps de la mobilisation.

À des titres divers, la « grève des loyers » met également en évidence des processus communs à des mouvements sociaux qui se déroulent dans d'autres champs : la dimension

conflictuelle de la définition des enjeux de la lutte, la nécessité d'une organisation structurée de mouvement social, l'important travail de connexion de cadres mis en œuvre par les militants afin de promouvoir la mobilisation⁶¹. Elle montre surtout qu'en l'absence d'institution puissante de socialisation militante et de moyens institutionnels de représentation politique, des individus prédisposés à s'engager n'ont le choix que de se donner eux-mêmes cette institution. Compte tenu des conditions historiques dans lesquelles cette prise de parole s'est construite et exprimée – l'immigré est jusqu'au début des années 1970 majoritairement un « muet politique » et assigné à ce rôle par la politique d'immigration –, on comprend que les modes d'action que les résidants des foyers Sonacotra ont adopté ressortissent davantage de ce que D. McAdam, S. Tarrow et Ch. Tilly (2001) nomment la « contestation transgressive » (*transgressive contention*) que de la « contestation maîtrisée » (*contained contention*). Ces auteurs définissent ainsi la première comme :

« *episodic, public, collective interaction among makers of claims and their objects when (a) at least one government is a claimant, an object of claims, or a party to the claims and (b) the claims would, if realized, affect the interests of at least one of the claimants, (c) at least some parties to the conflict are newly self-identified political actors, and/or (d) at least some parties employ innovative collective action. (Action qualifies as innovative if it incorporates claims, selects objects of claims, includes collective self-representations, and/or adopts means that are either unprecetended or forbidden within the regime in question.* » (*ibid.*, p. 7-8)

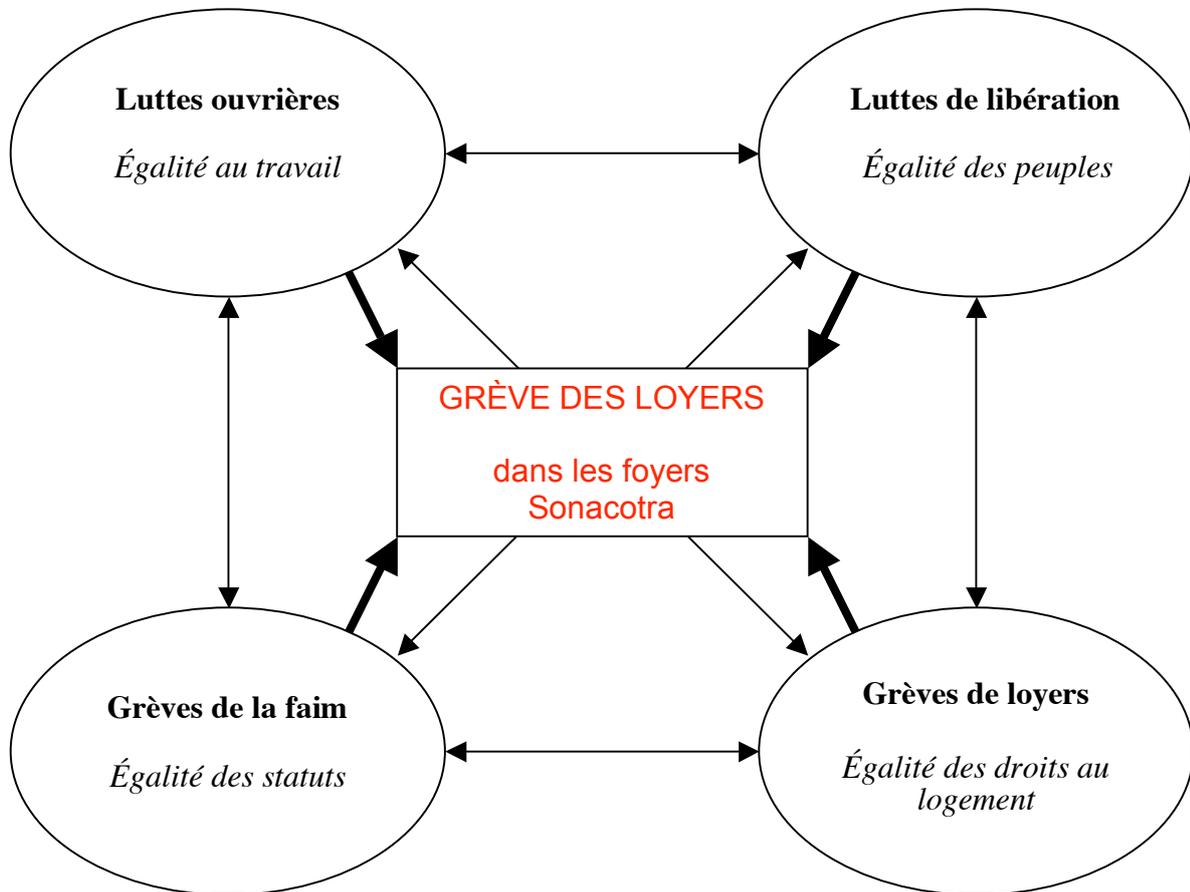
C'est surtout la proposition (d) – et spécifiquement sa dernière partie – qui est intéressante pour notre objet : on a vu en effet combien la grève des loyers a été possible grâce à la constitution d'une organisation de mouvement social *innovante* (le « Comité de coordination »), en ce qu'elle a adopté des modes de contestation jusqu'alors bannis au sein de ce groupe social. Mais elle a été innovante également par le mode de socialisation alternatif qu'elle proposait aux résidants des foyers : c'est dans ce sens que l'on peut considérer cet épisode contestataire comme une forme particulière de résistance à l'acculturation.

⁶¹ *Mutatis mutandis*, on retrouve ces processus dans la constitution du mouvement altermondialiste. Voir à ce sujet Agrikoliansky & Sommier, 2005.

Annexe 1

L'interconnexion des luttes « immigrées » dans les années 1970

Schéma récapitulatif



Annexe 2

Plate-forme revendicative du Comité de Coordination des Foyers Sonacotra en Grève, Décembre 1975

L'ensemble des foyers SONACOTRA en coordination prennent des décisions communes sur chaque point.

Le Comité de Coordination est indépendant de tout parti politique et de toute organisation syndicale.

Le Comité rejette toute négociation foyer par foyer avec la SONACOTRA.

Le Comité de Coordination rejette toute responsabilité sur le retard dans le paiement des loyers, étant donné que c'est la SONACOTRA qui retarde les négociations.

Le Comité réclame le retour immédiat des 18 camarades expulsés dans leur pays d'origine, et l'arrêt immédiat de toute procédure judiciaire contre les délégués et les résidents.⁶²

NOUS RÉCLAMONS

1. La reconnaissance par écrit du Comité de Coordination et des comités de résidents de chaque foyer.
2. Pour tous les foyers SONACOTRA : que le tarif actuel soit réduit de 100 F. et bloqué.
3. Le changement de règlement intérieur et la reconnaissance par la SONACOTRA et par écrit des points suivants :
 - droit de visite 24 heures sur 24, sans différence de sexe ;
 - droit de réunion et de libre expression ;
 - droit de passer des films avec débat libre et autres activités culturelles ;
 - droit à un tableau d'affichage libre à la disposition des locataires ;
 - interdiction pour tout individu de pénétrer dans les chambres sans l'accord ou la présence du locataire, ou du comité en cas de problème grave ;
 - pas d'expulsion de locataire sans l'accord du comité de résidents ;
 - affichage des chambres vides et attribution aux premiers demandeurs et non à la tête du client ;
 - assimilation du statut de résident à celui de locataire ou reconnaissance du statut de locataire ;
 - changement de tous les anciens gérants et remplacement par des concierges ;
 - le budget d'animation doit être porté à la connaissance des résidents par affichage et géré avec la collaboration du comité de résidents ;
 - les bénéfices du bar doivent être intégrés dans le budget d'animation.
4. Les propres revendications de chaque foyer.

CETTE PLATEFORME REVENDICATIVE EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

⁶² Disposition ajoutée en 1976. Deviendra, en 1979 : « Reprise des négociations avec le comité de coordination sur cette plate-forme revendicative. Arrêt de toutes les expulsions et réintégration immédiate, sans conditions, des expulsés dans les foyers. »

Annexe 3

Plate-forme de soutien au CCFSG

Mars 1976

Camarades et amis,

Au nom du Comité de coordination des foyers Sonacotra en grève des loyers depuis plusieurs mois, nous saluons chaleureusement tous les partis, organisations syndicales et de masse et tous ceux qui apportent un soutien effectif à notre lutte. Le CC est convaincu que notre combat renforcera concrètement l'unité entre les travailleurs français et immigrés qui mènent la même lutte juste contre le même patron.

Camarades et amis,

Pour mettre fin à toutes les confusions qui se sont créées ou qui peuvent se créer au niveau du soutien et pour faire de votre soutien un mouvement d'ensemble ayant les mêmes buts et le même chemin, nous mettons à la disposition de tous les camarades et amis, de tout parti et organisation, les conditions suivantes qui servent l'unité de notre mouvement et qui orientent notre pratique :

1. La reconnaissance du CC comme représentant unique et légitime des foyers Sonacotra (le CC est composé des mandatés des Comités de Résidents élus démocratiquement dans chaque foyer).
2. La reconnaissance des Comités de Résidents élus démocratiquement dans les foyers comme seuls responsables à contacter dans une région donnée.
3. Le respect total de notre plate-forme revendicative et le travail effectif pour arriver à la satisfaction de toutes nos revendications et à la victoire.
4. La non-ingérence dans les affaires du CC et des Comités de Résidents et le respect mutuel.
5. Le travail des Comités de soutien consiste :
 - Briser le mur du silence et élargir le mouvement de soutien au sein de la classe ouvrière de France, sur les seules bases de la plate-forme revendicative du CC, politiquement et matériellement à l'extérieur.
 - Soutenir les foyers et leur Comité de Résidents pour renforcer la mobilisation et la grève dans les foyers en lutte ou non.
6. Les Comités de soutien doivent être des comités de masse ouverts à tous ceux qui veulent apporter leur soutien. Les Comités de soutien ne doivent pas être un cartel d'organisations poursuivant chacune leur politique. Chaque comité de soutien doit travailler en coordination avec le Comité de Résidents en entier et sous sa direction pour l'aboutissement de la lutte conduite par le seul Comité de Coordination.

TOUS ENSEMBLE, NOUS DEVONS LUTTER POUR NOTRE VICTOIRE ET POUR :

- **RECONNAISSANCE DU COMITÉ DE COODINATION PAR LA SONACOTRA**
- **UNITÉ DE LA CLASSE OUVRIÈRE**
- **TRAVAILLEURS FRANÇAIS, IMMIGRÉS, MÊMES DROITS.**

Annexe 4

Bibliographie

(Ne sont citées ici que les références utilisées dans le texte)

- ABDALLAH, Mogniss H., 2000, *J'y suis, j'y reste ! Les luttes de l'immigration en France depuis le début des années 1960*, Paris, Reflex, 158 p.
- AGRIKOLIANSKY, Éric, 2003, « De l'anticolonialisme à l'altermondialisme : généalogie(s) d'un nouveau cadre d'action collective », communication au colloque « Les mobilisations altermondialistes », GERMM-AFSP, 3-5 décembre.
- AGRIKOLIANSKY, Éric, SOMMIER, Isabelle (dir.), 2005, *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La Dispute, « Pratiques politiques », 318 p.
- BERNARDOT, Marc, 1997, *Une politique de logement : la Sonacotra (1956-1992)*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Paris-I, sous la dir. GUILLEMARD Anne-Marie, 487 p.
- BOURDIEU, Pierre, 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62/63.
- BOURDIEU, Pierre, 1993, « Comprendre », in BOURDIEU, Pierre (dir.), *La Misère du monde*, Paris, Seuil, p. 903-939. [pour une critique de cette approche, cf. MAYER, Nonna, 1995, « L'entretien selon Pierre Bourdieu », *Revue française de sociologie*, 37, p. 355-370.]
- BOURDIEU, Pierre, 2001, « La délégation et le fétichisme politique », in *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, p. 259-279.
- DAZI-HENI, Fatiha, POLAC, Catherine, 1990, « Chroniques de la "vraie base". La constitution et les transformations du réseau associatif "immigré" à Nanterre », *Politix*, 12, p. 54-69.
- DESBOIS, Gérard, 1985, *Les porte-parole dans l'immigration. Les conditions de l'émergence*, Mémoire de DEA en sociologie, sous la dir. DE SAINT-MARTIN, Monique, Paris, EHESS, 130 f.
- DOBRY, Michel, 1986, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la FNSP, 319 p.

- FIÉVET, Michel, 1999, *Le livre blanc des travailleurs immigrés des foyers. Du non-droit au droit*, Paris, L'Harmattan, « Migrations et changements », 272 p.
- GALLAND, Olivier, LOUIS, Marie-Victoire, 1983, « La crise des foyers de jeunes travailleurs : essai d'interprétation », *Sociologie du travail*, 1, p. 45-62.
- GINESY-GALANO, Mireille, 1979, « Le non droit des immigrés : la Sonacotra », *Politique aujourd'hui*, 5-6, p. 19-30.
- GINESY-GALANO, Mireille, 1984, *Les immigrés hors la cité. Le système d'encadrement dans les foyers (1973-1982)*, L'Harmattan, CIEM, 396 p.
- HAJJAT, Abdellali, 2005, *Immigration postcoloniale et mémoire*, Paris, L'Harmattan, « Inter-National », 148 p.
- HMED, Choukri, 1994, *Les paradoxes de l'action publique. Jalons pour l'analyse d'une politique publique : la politique française d'aide au retour des étrangers résidents depuis 1977*, Mémoire de DEA de Politiques sociales et Société, Université de Paris-I, sous la dir. OFFERLÉ, Michel, 150 p.
- LAURENS, Sylvain, 2005, « “Suspendre l'immigration” : 1974 passée au crible d'une sociologie de l'(in)décision », Communication au séminaire « Sciences sociales et immigration », ENS, 7 janvier.
- LECHIEN, Marie-Hélène, 2002, « Un militantisme de proximité auprès des immigrés. Humanisme culturel et assistance déniée », in *Pratiques humanistes. Engagements militants et investissements professionnels*, thèse pour le doctorat de sciences sociales, EHESS, sous la dir. MAUGER, Gérard, p.
- LEVEAU, Rémy, 1990, « Les partis et l'intégration des “beurs” », in MÉNY, Yves (dir.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux, Études réunies pour Georges Lavau*, Paris, Presses de la FNSP, p. 247-261.
- MASCLET, Olivier, 2003, *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, « Pratiques politiques ».
- MATHIEU, Lilian, 2001, *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, « Socio-histoires ».
- MATHIEU, Lilian, 2002, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 52 (1), p. 75-100.

- MATHIEU, Lilian, 2004a, « Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective », *Revue française de sociologie*, 45 (3), p. 561-580.
- MATHIEU, Lilian, 2004b, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, « La Discorde », 206 p.
- MATONTI, Frédérique, POUPEAU, Franck, 2004, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 155, p. 5-11.
- MAUGER, Gérard, 1994, « Gauchisme, contre-culture et néo-libéralisme : pour une histoire de la “génération de Mai 68” », in *L'identité politique*, Paris, PUF, p. 206-226.
- McADAM, Doug, 1982, *Political Process and the Development of Black Insurgency 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press.
- McADAM, Doug, TARROW, Sidney, TILLY, Charles, 1998, « Pour une cartographie de la politique contestataire », *Politix*, 41, p. 7-32 [traduction de « To Map Contentious Politics », *Mobilization. An International Journal of Research and Theory about Social Movements and Collective Behavior*, 1996, 1 (1)].
- McADAM, Doug, TARROW, Sidney, TILLY, Charles, 2001, *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 387 p.
- NOIRIEL, Gérard, 1988, *Le creuset français. Histoire de l'immigration, 19^e-20^e siècles*, Paris, Seuil, 437 p.
- OFFERLÉ, Michel, 1998 [1994], *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 158 p.
- PASSERON, Jean-Claude, 1990, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, 31 (1), p. 3-22.
- PÉCHU, Cécile, 1996, « Quand les “exclus” passent à l'action. La mobilisation des mal-logés », *Politix*, 34, p. 114-133.
- PÉCHU, Cécile, 2001, « Les générations militantes à Droit au Logement », *Revue française de science politique*, 51 (1-2), p. 73-103.
- PÉCHU, Cécile, 2002, « Les mouvements des immigrés », in CRETTEZ, Xavier, SOMMIER, Isabelle (dir.), *La France rebelle. Tous les foyers, mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Michalon, p. 471-482.
- PÉCHU, Cécile, 2004, *Du Comité des mal logés à Droit au logement, sociologie d'une mobilisation. Les transformations contemporaines de l'action collective*,

Thèse de doctorat en science politique, IEP de Paris, sous la dir. FAVRE Pierre, chap. 2 et 5.

- PEROTTI, Antonio, 1979, « Le conflit des foyers Sonacotra », *Projet*, 139, p. 1147-1152.
- PITTI, Laure, 2002, *Ouvriers algériens à Renault-Billancourt de la guerre d'Algérie aux grèves d'OS des années 1970. Contribution à l'histoire sociale et politique des ouvriers étrangers en France*, Thèse de doctorat en histoire, sous la dir. GALISSOT René, Université Paris VIII.
- PLATONE, François, 1993, « “Prolétaires de tous les pays...” Le Parti communiste français et les immigrés », in LE COUR GRANDMAISON, Olivier, WIHTOL DE WENDEN, Catherine (dir.), *Les étrangers dans la cité. Expériences européennes*, Paris, La Découverte, « Histoire contemporaine », p. 64-80.
- *Plein droit*, 2002, « Immigration : trente ans de combat par le droit », Groupe d'information et de soutien aux immigrés, 53-54.
- POLAC, Catherine, 1994, « Quand “les immigrés” prennent la parole », in PERRINEAU, Pascal (dir.), *L'engagement politique : déclin ou mutation*, Paris, Presses de la FNSP, p. 359-386.
- SAINT-SAËNS, Isabelle, GRELET, Stany, PATOUILLARD, Victoire, MANGEOT, Philippe, 2001, « Vingt ans après (entretien avec Assane Ba). Le mouvement des foyers Sonacotra (1975-1980) », *Vacarme*, 16. (<http://www.vacarme.eu.org/article115.html>)
- SAYAD, Abdelmalek, 1999, *La Double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, « Liber », 437 p.
- SIMÉANT, Johanna, 1998, « Immigration et action collective », in *La Cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 29-72.
- SPIRE, Alexis, 2003, *Sociologie historique des pratiques administratives à l'égard des étrangers en France (1945-1975)*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Nantes, sous la dir. SUAUD Charles, 413 p.
- TOPALOV, Christian (dir.), 1999, *La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'EHESS, « Civilisations et sociétés », 574 p.
- TOURAINE, Alain, 1978, *La Voix et le regard*, Paris, Seuil.

- VERBUNT, Gilles, 1980, « Les résidents de la Sonacotra en grève », in *L'intégration par l'autonomie. La grève de la faim des sans-papiers, le conflit Sonacotra, la grève des nettoyeurs du métro, les associations autonomes des travailleurs immigrés*, Paris, CIEMM, p. 319-360.
- WEIL, Patrick, 1991, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique d'immigration (1938-1991)*, Paris, Calmann-Lévy, 403 p.
- WIHTOL DE WENDEN, Catherine, LEVEAU, Rémy, 2001, « Le mouvement "beur" a une histoire », in *La bourgeoisie. Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, Paris, CNRS Éditions, p. 15-31.
- ZALD, Mayer, McCARTHY, John (eds), 1979, *The Dynamics of Social Movements : Resource Mobilization, Social Control and Tactics*, Cambridge (Mass.), Winthrop.